

LA CITE

URBANISME ARCHITECTURE
ART PUBLIC

■ ET ■ SON
SUPPLEMENT
TEKHNE
CONSACRE A
L'INFORMATION
ET LA TECHNIQUE
DU BATIMENT

■ 1926 ■

VOLUME VI OCTOBRE NUM. 3

REVUE MENSUELLE BELGE
LA CITÉ

URBANISME ■ ARCHITECTURE ■ ART PUBLIC

RECONSTRUCTION
DES REGIONS DÉVASTÉES

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ BELGE DES URBANISTES
ET ARCHITECTES MODERNISTES (S. B. U. A. M.)

REDACTEURS :

MM. Fern. BODSON, architecte (Bruxelles); J. DE LIGNE, architecte (Bruxelles); J. EGGERICX, architecte (Bruxelles); Huib. HOSTE, architecte (Bruges); Raymond MOENAERT, architecte (Bruxelles); L. van der SWAELMEN, architecte-paysagiste (Bruxelles); J. M. van HARDEVELD (Amsterdam); M. Raph. VERWILGHEN, Ingénieur Urbaniste (Bruxelles), Secrétaire de la Rédaction.

COLLABORATEURS

ARCHITECTES :

Richard ACKE (Courtrai); H. P. BERLAGE (La Haye); H. J. BIRNSTINGL A. R. E. B. A. (Londres); Gaston BOGHEMANS (Menin); J. BORLEE (Jodoigne); Victor BOURGEOIS (Bruxelles); Ch. CONRARDY (Bruxelles); Julien de RIDDER (Bruxelles); Marcel GUILLEMINAULT (Paris); Léon GRAS (Anvers); J. E. HOEBEN (Bruxelles); V. HUSZAR (Hollande); LE CORBUSIER SAUGNIER (Paris); Edw. LEONARD (Anvers); J. J. P. OUD (Rotterdam, Hollande); Jozef PEETERS (Anvers); Gust. SCHLEICHER (Allemagne); F. SEROEN (Bruxelles); Raym. THIBAUT (Bruxelles); Carlos THIRION (Verviers); Henri VAN DE VELDE (La Haye, Hollande); Théo van DOESBURG (Paris); P. VORIN (Paris); E. A. VAN TONDEREN (Bruxelles).

CRITIQUES D'ART :

Maurice CASTEELS (Bruxelles); André de RIDDER (Anvers); Elie FAURE (Paris); FIERENS-GEVAERT (Bruxelles); Julien LEONARD (Paris); Paul LEON (Paris); Jacques MESNIL (Paris); Léon ROSENTHAL, Paris), etc.

TECHNICIENS :

Charles de GRONCKEL (Bruxelles); A. KNAPEN (Bruxelles); L. J. SERIN (Bruxelles), etc., etc.

Les Rédacteurs et Collaborateurs sont seuls responsables de leurs articles. — Il sera rendu compte dans « La Cité » de tout ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la Revue

Pour la rédaction, l'administration et les demandes d'abonnement, s'adresser au Siège de la Revue : 10, Place Loix, Saint-Gilles-Bruxelles.

Pour la vente au numéro s'adresser exclusivement aux librairies. Dépôt principal : Librairie LAMERTIN, 58-62 Coudenberg, Bruxelles.

ABONNEMENT: Belgique, 25 francs; Etranger, 30 francs. Le numéro, 2 fr. 50. Les abonnements peuvent se prendre en versant leur montant au crédit du Compte chèques postaux n° 166.21 (Revue : « La Cité ».) Moyennant un supplément de 3 francs les numéros seront envoyés mensuellement sous enveloppe cartonnée.

T E K H N E

REVUE D'INFORMATION CONSACRÉE A
L'ARCHITECTURE, L'URBANISME, L'ART PUBLIC
ET A LA TECHNIQUE DU BATIMENT

1^{RE} ANNÉE (NOUVELLE SERIE) NUMERO 3

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Nous n'avons jamais négligé de tenir nos lecteurs au courant de ce qui concerne l'importante question de la construction et de l'aménagement des locaux scolaires. C'est ainsi que le n° 5 du Volume II de « La Cité » fut consacré presque tout entier aux prescriptions officielles en cette matière, et que dans les n°s 2 et 5 du volume III, on s'est occupé d'autres aspects de la question.

La nécessité de faire des économies amène aujourd'hui le Ministère des Sciences et des Arts à modifier ses directives et à admettre, particulièrement en ce qui concerne la hauteur des locaux, des réductions dont nous étions depuis longtemps partisans.

Cette question a fait l'objet de deux dépêches ministérielles dont notre confrère « La Chronique des Travaux Publics » rend compte comme suit :

La construction des bâtiments scolaires, plus que jamais à l'ordre du jour, rentre dans la catégorie des travaux qu'il n'est pas possible de différer sans nuire à l'avenir de notre enfance et de notre jeunesse. D'autre part, les réparations et les améliorations sans cesse urgentes qu'il faut apporter aux bâtiments existants ne peuvent être écartées sous aucun prétexte sous peine de causer de graves perturbations dans la constitution physique des enfants en âge d'école, d'autant plus que la loi oblige aujourd'hui à la fréquentation de locaux qui, tous, ne répondent malheu-

reusement pas à des conditions d'hygiène même élémentaires.

C'est pourquoi, devant la grande quantité de travaux à exécuter dans le domaine scolaire, il convient, afin d'en réaliser le plus et le plus rapidement possible, d'écartier tout souci de luxe superflu et de voir juste afin que les empêchements financiers ne soient pas toujours motifs à refus de construire.

Dans cet ordre d'idées, nous extrayons, afin de les mettre sous les yeux de nos lecteurs, d'une circulaire adressée, sous la date du 15 avril 1926, aux gouverneurs de province, par M. le Ministre des Sciences et des Arts, les quelques considérations et instructions suivantes qui nous ont paru devoir être retenues pour le motif qu'elles sont de nature à faire activer la continuation des travaux scolaires, en général, dont l'arrêt serait si préjudiciable non seulement à l'enfance, en général, mais aussi à toute une catégorie d'architectes et d'entrepreneurs spécialisés dans ce genre de travaux et outillés dans ce but.

« Le coût élevé des constructions est souvent invoqué à l'heure actuelle pour retarder les extensions ou améliorations indispensables des installations scolaires; et, d'autre part, pourtant, parmi les projets qui me parviennent, beaucoup ne sont pas conçus avec un réel esprit d'économie; ils présentent des superfluités et parfois un luxe dispendieux de détails ou de matériaux qu'il importe

SUPPLEMENT AU VOLUME VI. NUMERO 3 DE « LA CITE »

d'éviter absolument dans les circonstances actuelles.

Ainsi que M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Hygiène l'a rappelé dans sa circulaire du 15 juillet 1925, toutes les autorités doivent, en vue de la restauration des finances publiques, unir leurs efforts pour assurer dans tous les domaines une énergique compression des dépenses.

L'organisation matérielle de notre enseignement primaire, si négligée en ces dernières années, réclame malheureusement des remèdes impérieux qu'il n'est pas possible de différer sans compromettre la bonne formation de nos classes populaires dont dépend l'avenir du pays.

Il faut donc concilier ces exigences scolaires avec les exigences économiques et les pouvoirs communaux doivent examiner minutieusement la façon de réduire toute dépense au strict minimum.

Dans cet ordre d'idées, je crois donc opportun d'attirer l'attention sur les quelques considérations ci-après :

Tout d'abord, l'importance des installations à établir doit être déterminée pour les justes nécessités; il y a lieu d'arrêter le nombre maximum d'élèves que les classes sont appelées à recevoir. Il appartient à l'inspection scolaire d'examiner spécialement ce point.

Les dimensions des locaux seront ainsi ramenés aux proportions réellement utiles et l'on évitera les superfluités dans la construction proprement dite et dans les surfaces bâties.

Je ferai remarquer à cet égard que l'on peut réduire de 4 m. 50 à 4 mètres la hauteur d'une classe de 6 mètres de largeur ou même de plus de 6 mètres de largeur, si l'éclairage est bilatéral.

En outre, une classe de 6/8 mètres peut recevoir quarante et un élèves en disposant trois files de bancs à deux places et, contre le mur face aux fenêtres, une rangée de bancs à une place.

En utilisant des tables et des chaises, on n'y pourra réunir que trente enfants, mais ce mobilier est beaucoup moins coûteux et

offre de sérieux avantages au point de vue éducatif.

De grandes économies peuvent être obtenues souvent dans la conception même des différentes parties de la construction, notamment en réduisant les greniers et certaines épaisseurs de murs; en diminuant l'emploi de la pierre au strict minimum, en employant les crépis auxquels on peut donner un caractère ornemental, en utilisant (sans, bien entendu, compromettre l'aération) les châssis en fer ou les châssis simplifiés de bois, en simplifiant les corniches et en ramenant la largeur des vestiaires à 2 mètres et leur hauteur à 3 m. ou 3 m. 50.

Tout en maintenant la recherche de l'économie, MM. les architectes sauront établir des types d'écoles du plus bel aspect esthétique, dépouillés du caractère banal de tant de bâtiments officiels.

Un moyen qui permettrait souvent de réduire considérablement les dépenses de constructions scolaires, ce serait l'emploi des locaux dits semi-permanents.

Cette appellation désigne des bâtiments qui, construits plus légèrement que des bâtiments définitifs, ont une durée relativement limitée, mais suffisante, et coûtent sensiblement moins cher; moyennant certaines précautions et un entretien attentif, ces semi-permanents sont aussi imperméables au chaud, au froid et à l'humidité que les bâtiments ordinaires.

Il conviendra d'éclairer bilatéralement de pareilles classes; elles ne comporteront pas de grenier et leur plafond pourra emprunter la pente de la toiture jusqu'au faux-entrait situé à 3 m. 80 de hauteur.

Il ne sera pas nécessaire et il serait d'ailleurs trop onéreux de rendre ces constructions démontables.

Le bois, le béton, l'éternit, les crépis, le pan de bois avec remplissage de briques, les briques légères placées de champ pour les contre-murs intérieurs, semblent être les matériaux les plus appropriés à ce genre de travail: les menuiseries seront d'aussi bonne qualité que dans un local définitif, car il ne faut nullement confondre «semi-permanent»

avec « baraquement » ; les pavements et les organes de ventilation seront tels que le veulent les instructions ; les water-closets continueront à être construits comme ils le sont actuellement ; les toitures seront en matériaux durs ; les plafonds seront en éternit ou en planchettes.

En ce qui concerne le prix de revient de pareilles classes, il y a lieu d'admettre que si le local ordinaire de $7 \times 8 \times 4 \frac{1}{2}$ avec vestiaire de 2 mètres, mais sans annexe ni dépendance, coûte actuellement 35,000 fr. environ, la classe semi-permanente réduite aux dimensions de $6 \times 8 \times 4$ avec vestiaire de 2 m. ne devrait coûter que 25,000 francs au grand maximum ; il y a des exemples de pavillons scolaires « semi-permanents » en béton, contenant deux classes de 6×7 et un vestiaire de 2 m. 25 qui ne coûtent que 27,500 francs, mais ils sont recouverts en carton bitumé, ce qui ne peut être admis.

Les pavillons semi-permanents ne doivent pas être utilisés seulement comme annexe à une école existante : on peut, en effet, constituer entièrement en pavillons une école nouvelle à classes nombreuses. Dans ce cas et lorsque l'étendue du terrain le permet, les pavillons à une, deux et trois classes sont disposés en « ordre dispersé » et avec un certain pittoresque, au milieu de pelouses coupées par des chemins en briques pilées ; des parterres, des corbeilles, des plantes grimpantes et, si possible, quelques arbustes et buissons égaient l'ensemble ; les pavillons sont peints de couleurs vivantes.

L'entretien des bâtiments d'école incombe normalement aux communes propriétaires. A cet égard, les Administrations communales, en général, ne remplissent pas leurs obligations. Les plus petites réparations sont négligées, qui assurent la conservation des locaux ; de sorte qu'après quelques années, des restaurations sérieuses s'imposent et qui auraient été évitées si on avait procédé régulièrement à une revision attentive des installations.

Parfois, on attend jusqu'au délabrement

complet avant de se résoudre à prendre des mesures indispensables.

Les Administrations communales pèchent souvent aussi par un souci inconsidéré d'économies.

L'économie est mal comprise en l'occurrence, car les grosses réparations exigent des dépenses considérables qu'eussent été loin d'atteindre dans leur total les menues réfections exécutées en temps utile.

Les communes se reposent, il est vrai, sur l'aide du Gouvernement pour les restaurations d'importance, mais cela est inadmissible.

En conclusion, il est indispensable que les communes inscrivent annuellement à leur budget les sommes nécessaires pour garantir le bon état des locaux scolaires.

Vous voudrez bien, Monsieur le Gouverneur, veiller à ce que les crédits prévus soient toujours suffisants et vous entourer de tous renseignements utiles pour apprécier les justes nécessités.

Mon Administration examinera chaque fois minutieusement si ce n'est pas le défaut d'entretien qui a provoqué les défauts réclamant les travaux de réparations proposés.

Je désire, en terminant, m'arrêter un instant à quelques points particuliers intéressant la construction et l'ameublement des écoles :

1° On peut obtenir économiquement de bonnes cours d'écoles en recouvrant leur aire, préalablement bien nettoyée, d'une couche de fines pierrailles agglomérées au goudron ; cette couche est recouverte de poussier ou de sable rude et passée au rouleau. Deux kilogrammes de goudron au mètre carré semblent suffire ;

2° Comme il est dit plus haut, les tables et les chaises peuvent être substituées aux bancs-pupitres quand les circonstances le permettent ;

3° Il y a lieu d'insister pour que les tableaux noirs à acquérir dorénavant, soient tous munis de deux volets tournants qui, re-

fermés, recouvrent environ les deux sixièmes médians du tableau;

4° Certaines communes hésitent à établir l'enseignement par les projections et le film à cause du prix élevé des appareils. Il est utile de leur signaler à cet égard qu'il existe des appareils coûtant moins de 400 francs et dont les projections ne reviennent qu'à fr. 0.10 ».

Depuis lors, M. le Ministre des Sciences et des Arts a adressé aux Gouverneurs de province, la nouvelle circulaire suivante :

« Le 15 avril dernier, je signalais que parmi les projets de constructions scolaires qui me parviennent, beaucoup ne sont pas conçus avec un réel esprit d'économie, qu'ils présentent des superfluités et parfois un luxe dispendieux de détails ou de matériaux qu'il importe d'éviter absolument dans les circonstances actuelles.

J'attirais spécialement l'attention sur la nécessité :

1° De réduire l'étendue des locaux per-

manents aux besoins de la population scolaire;

2° D'employer les locaux dits semi-permanents non démontables;

3° D'utiliser dans les classes des tables et des chaises, mobilier moins coûteux que les bancs-pupitres et offrant de sérieux avantages au point de vue éducatif;

4° D'acquérir des tableaux noirs munis de deux volets tournants.

Je terminais de la façon suivante :

« J'aurai le regret de renvoyer sans promesse d'intervention tout projet qui ne marquerait pas un effort sérieux dans le sens de l'économie ».

La situation financière du pays ne s'est pas améliorée depuis que j'eus l'honneur de donner les directives ci-dessus. Mais l'union de toutes les bonnes volontés et de toutes les énergies s'est réalisée en vue de redresser le franc. Aux pouvoirs communaux à comprendre leur devoir. Qu'ils fassent un nouvel effort de compression des dépenses. Sans nuire à l'organisation de l'enseignement, il est possible de diminuer les frais d'installation matérielle des écoles ».

ARCHITECTURE

L'ACADEMIE ROYALE DE DESSIN DE GAND, actuellement dirigée par l'architecte O. Vandevorde, a fêté le 175^e anniversaire de sa fondation (1751-1926).

Il nous plaît de signaler ici l'effort tenté, dans l'enseignement architectural, vers une compréhension actuelle des problèmes esthétiques et techniques. Nous sommes heureux de proposer ces généreuses tentatives à l'activité des étudiants architectes.

Par contre la comparaison qui s'imposait, dans les expositions de fin d'année, entre l'Académie de Gand et celle de Bruxelles, ne fut guère à l'avantage de celle-ci.

L'architecte A. Pompe a rendu un hom-

mage mérité — dans « L'Emulation » (août 1926) — aux efforts du corps professoral gantois.

VITRINES ET ETALAGES, leur rôle dans l'architecture vivante. Une intéressante étude, magnifiquement illustrée, due à l'architecte V. Bourgeois, a paru dans « Le Document » (mai 1926).

Ayant accusé « la nécessité d'une conception urbaine de l'architecture » dont les éléments plastiques de la publicité viennent accroître les captivants problèmes, V. Bourgeois analyse ensuite l'évolution des matières commandant l'évolution des formes, et permettant très normalement l'augmentation de la surface de la montre. Le problème de l'éclairage des magasins, nettement sé-

paré du rôle de la vitrine, est ensuite envisagé; puis la situation urbaine propice au magasin; et enfin l'examen de l'étalage et de ses accessoires terminent l'article, sur un appel enthousiaste à l'ordre qu'il faut donner à la rue afin « d'envelopper l'homme, le faire vivre dans un ordre plastique nouveau et prépondérant » (F. Léger).

Citons parmi les plus frappantes reproductions l'étalage du service communal du gaz à Haarlem; la librairie esthétique, à Paris; la vitrine des Editions Crès, celle de R. Malle-Stevens, de Rietveld, de Guevrekian; les étalages suisses, et le fameux mannequin de Belling.

LE ROLE DU BETON ARME DANS L'ARCHITECTURE. — Un article de l'architecte P. Jaspar, paru dans « L'Emulation » (août 1926) et dans « La Technique des Travaux ».

« Comment donner la beauté à cet assemblage amorphe par sa forme? par sa couleur? par sa patine? »

D'abord quelle est la forme caractéristique du béton, sa forme la plus rationnelle? »

M. Jaspar conclut : « le béton n'a pas de forme caractéristique; il n'a non plus pas de forme logique qui lui soit propre, parce que sa structure, son squelette résistant est caché ».

Pourtant, ajoute-t-il, « avec le béton, on fait de l'impossible ».

Que dire de la couleur du béton? « Il faut l'enduire » et alors c'est le caractère et la couleur de l'enduit qui dominant ».

Nous retrouvons « le décor logique ». Tout ceci nous laisse curieux de connaître les conclusions de cet article, dans un prochain numéro.

PRIX EDOUARD FRANÇOIS. — Monsieur François, à Etterbeek, et M. François, assureur à Schaerbeek, voulant perpétuer le souvenir de leur père par la fondation d'un prix de composition d'architecture monu-

mentale, auquel serait attaché son nom, fait don à la ville de Bruxelles de diverses obligations au porteur de la dette publique, 3 p. c., deuxième série, au capital nominal de 100,000 francs, sous la condition que les arrérages de ce capital, après déduction faite des frais de mise en loge des concurrents, serviront à créer un prix triennal d'architecture monumentale à l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles, dénommé « prix Edouard François » à décerner selon un règlement qui sera arrêté par la ville de Bruxelles. Le premier concours sera organisé en 1927. La ville de Bruxelles a accepté cette libéralité, et cette acceptation vient d'être autorisée par arrêté royal.

(« Savoir et Beauté » août 1926).

L'ARCHITECTURE A LIEGE. — Un article illustré paru dans la Revue « Le Home » (juin-juillet 1926), emprunté à « La Technique des Travaux ». Œuvres des architectes A. Lobet, V. Rogister, H. Michel et L. Jacquet.

Les illustrations qui nous sont présentées amènent certes de bien décevantes conclusions. Mentionnons seul l'architecte Michel, qui montre dans deux façades un certain souci d'ordonnance et de calme, introuvable dans les autres travaux. A ceux-ci, beaucoup d'ennui (leçons apprises à l'école) — source, sans doute, d'un confort approximatif, de pittoresque (est-ce indispensable à une église, à un garage?) et des intérieurs encombrés de styles, y compris le « style arts décoratifs 1925 ».

La cité liégeoise est-elle si pauvre en leçons, en exhortations pour le bon sens, pour l'amour de son temps et son exaltation!

Nous ne le croyons pas. Mais encore faut-il savoir lire et comprendre.

LE NOUVEAU STADE DU PARC DUDEN a été inauguré le 29 août dernier. Il pourra recevoir 43,000 spectateurs, dont 4,500 aux tribunes, et doit être le plus remarquable terrain du pays. L'architecte en

est M. Callewaert; l'auteur des bas-reliefs de la façade, M. O. Declercq.

LES BUANDERIES COMMUNALES. — Une intéressante étude passant en revue les diverses installations réalisées à l'étranger, leur organisation et leur fonctionnement, a paru dans « Le Mouvement Communal » (15 août dernier).

LA REVUE « BOUWEN », de Haarlem, dirigée par l'ingénieur G. Friedhof, s'est, après contrat, fusionnée avec « Bouwbedrijf ». Celle-ci porte désormais le titre : « Bouwbedrijf waarin opgenomen « Bouwen ».

LE CONGRES DES ARCHITECTES FRANÇAIS, organisé par la Société Centrale des Architectes français, s'est tenu à Paris du 21 au 26 juin dernier.

Outre les visites de monuments divers, de bâtiments anciens et modernes, d'habitations à bon marché, plusieurs rapports intéressants ont été présentés par des spécialistes éminents. Citons « L'entreprise et la crise financière », par M. Douane; « Le chauffage moderne », par l'ingénieur Debesson; une bonne étude de M. A. Tournaire, président de la S. C. A. sur « L'ordre des Architectes et le Code des devoirs professionnels ». Ces diverses études sont relatées dans l'organe de la S. C. A. « L'Architecture » (10 août 1926), qui consacre au Congrès ce numéro.

L'ARCHITECTE BRUNO TAUT, dont on connaît l'influence dans le mouvement expressionniste architectural en Allemagne, vient de terminer à Berlin la construction d'un groupe de mille logements. Notons la directive formelle extrêmement intéressante et quasi classique vers laquelle s'orientent, dans leurs réalisations récentes, deux des principaux expressionnistes allemands, Bruno Taut et Erich Mendelsohn, l'un parti des théories exposées dans sa revue « Frühlicht »; le second depuis le fameux observatoire d'Epstein.

C O N C O U R S

COSTA-RICA. — ERECTION D'UNE STATUE. — Le gouvernement de la République de Costa-Rica a décidé d'ériger une statue à la mémoire de l'ex-président don Juan Rafael Mora et de mettre au concours entre artistes hispano-américains et européens l'exécution de cette œuvre.

La somme consacrée à ce travail — qui doit être achevée le 15 septembre 1928 — est fixée à 50,000 colons, c'est-à-dire environ 12,000 dollars.

Le programme du concours paraîtra ultérieurement.

MONUMENTS FUNERAIRES. — La Société Granitière du Nord, à Aulnaye, ouvre, sous les auspices de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, dans le but de réagir contre la banalité courante des monuments funéraires, son quatrième concours annuel, pour Monument funéraire, Chapelle funéraire et Pierre tombale. Tous les architectes et dessinateurs belges sont invités à y participer.

Le concours, doté de quinze cents francs de prix en espèces, sera clôturé le 15 décembre prochain.

Les demandes de programme et règlement doivent être adressées au Secrétariat de la S. C. A. B., rue Ravenstein, 3, à Bruxelles.

LES CONCOURS D'ARCHITECTURE organisés par l'Association « Bouwkunst en Vriendschap », à Rotterdam.

On sait que cette florissante association ouvre, pour le progrès de l'architecture en Hollande, un concours annuel auquel prennent part de nombreux architectes modernes.

Le jugement clôturant le concours de 1925 — qui revêtait un caractère particulier, à l'occasion du 40^e anniversaire de l'Association — a décerné le prix à l'architecte bien connu J. Luthmann, de La Haye.

Les documents relatifs à ces travaux — publiés par l'organe de l'Association (« Architectura ») et par la revue « Bouwkundig

Weekblad» — montrent les belles ressources du talent de l'architecte J. Luthmann. Il suffira, pour s'en convaincre, de comparer l'harmonie et l'ordonnance de la résidence rurale (objet du concours) — groupant dans un vaste quadrilatère les bâtiments divers d'exploitation agricole, moulin, etc. — et la composition du fameux poste émetteur de Hilversum, universellement admiré.

Le concours ouvert par la même Association pour l'année 1926, comporte l'établissement d'un **poste d'incendie perfectionné** ainsi que d'une **station pour autobus**.

EXPOSITION-CONCOURS d'Arts décoratifs et industriels organisée par la Province de Brabant du 3 au 26 décembre, dans les locaux du Musée Royal des Arts Décoratifs et Industriels du Cinquantenaire. La commission d'organisation a décidé d'y réaliser une classe bien décorée qui constituerait un modèle. Elle a suggéré de solliciter en l'occurrence la collaboration de firmes importantes spécialisées en la matière.

(« Savoir et Beauté » août 1926)

EXPOSITION PROVINCIALE DES ARTS DÉCORATIFS ET INDUSTRIELS EN 1926. — La Province de Brabant organise, du 3 au 26 décembre 1926, au Musée Royal des Arts décoratifs du Cinquantenaire, avenue des Nerviens, à Bruxelles, une exposition d'Arts décoratifs et industriels avec concours.

Elle fait appel aux artistes et artisans belges de naissance, résidant dans le Brabant, architectes, décorateurs, ensembliers, artistes-peintres et sculpteurs-décorateurs, artisans du livre, du cuir ou du métal, dessinateurs d'art, de papiers peints, ornemanistes, mosaïstes, céramistes, ébénistes, brodeurs, etc.

Les travaux à présenter doivent être originaux et de conception moderne.

Les personnes qui désirent participer à l'exposition remplissent, avant le 25 octobre, une fiche afin de déterminer la nature de leur participation. Cette fiche leur est transmise, ainsi que le règlement de l'exposition, sur

demande à M. le Président de la Commission organisatrice de l'exposition, 22, rue du Chêne, à Bruxelles, où ces documents peuvent être également retirés par les intéressés.

Une somme est mise à la disposition du jury pour l'attribution de primes aux participants au concours organisé parmi les exposants.

Une somme de 6,000 francs est prévue en outre pour l'allocation de primes réservées aux concours spéciaux pour l'exécution : 1° d'un projet de poteau-indicateur pour les routes provinciales; 2° d'un projet de fontaine en granito pour le parc de la ferme-école de Waterloo; 3° d'un projet de diplôme; 4° d'un projet de médaille pour la participation des Sociétés aux tournois provinciaux d'art choral, instrumental et dramatique; 5° d'un projet de service à café en céramique.

LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE NORMALE A LOUVAIN sera mise au concours, par décision du Conseil Provincial du Brabant.

EXPOSITIONS ET CONGRÈS

L'EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE. — M. G. Brunfaut a écrit un article d'une juste sévérité sur cette récente manifestation. Ayant jugé l'« atmosphère sérieuse, froide, officielle, presque pompier », puis rendant hommage à des noms qui méritent l'attention, il continue par ces lignes enthousiastes qu'il nous plaît de citer :

« Pour les jeunes qui croient encore à la vertu des expositions et des concours, un grief important peut être formulé contre cette exposition organisée uniquement en fonction du client par des architectes pourvus de commandes. Pour nous, le mérite fondamental eut été de découvrir quelques révélations et quelques audaces d'architecture, des projets

suscitant critiques âpres et discussions interminables, qu'il y eût participation de la véritable jeunesse, celle qui bataille, qui erre et qui crée, qu'un vent d'héroïque et de fronde régnât, appelant la foule sympathisante. Non, c'était d'une quiétude funeste pour l'avenir.

Pour bien manifester l'état des esprits, montrer l'inquiétude qui agite notre monde architectural ici comme ailleurs, avouer enfin qu'un abîme existe entre les générations d'hier et d'aujourd'hui, il eût fallu autre chose que photos et cadres coûteux, autre chose que deux projets « d'architecture symbolique », autre chose que séduisants pastels, il fallait de la vie outrageusement moderniste.

Rendons cette fois hommage au groupe anversoïse, où l'on pousse les jeunes gens vers le modernisme, alors qu'ici quelques-uns oublient leur jeunesse féconde et placent sans cesse le sabot de leur expérience devant la force déréglée et virile de ceux que fascinent les formes et lignes nouvelles.

Un autre genre de participation a donc manqué. On aurait pu alors opposer les uns aux autres, comprendre peut-être combien il est erroné d'imposer un idéal classique, perfectionné par des générations successives, au rythme si précipité de la vie contemporaine. Nous ne pouvons plus vivre comme autrefois, lentement apporter une pierre à l'édifice; considérer le linteau, le pilier, la voûte, éléments de la construction du passé avec des principes immuables, remplacés qu'ils sont par les éléments mécaniques de l'acier et du béton ».

Ce bel article a paru dans la sympathique revue « Le Document », dont nous avons plaisir à louer l'effort dans la lutte pour la cause de l'architecture, celle d'aujourd'hui.

LES FUTURES EXPOSITIONS. — D'un hebdomadaire bruxellois :

« En 1930, pour la célébration du centenaire, il y aura les expositions de Liège, d'Anvers, celles du Hainaut; il y aura, à Bruxelles, la rétrospective — la Centennale — de l'Art belge. Mais, jusqu'à présent, on n'a pas esquissé le programme des fêtes dans la

capitale. Sans doute, quatre années nous séparent encore du centenaire. Il est trop tôt pour fixer ce programme dans le détail. Pourtant, il conviendrait d'y songer. Il conviendrait d'y songer parce qu'il est souhaitable que l'on trouve une idée neuve, quelque chose qui ne répétât pas 1905. Il faudrait une fête au moins qui fût significative de l'événement que l'on doit commémorer et qui fournit un beau spectacle. Et un beau spectacle exige de l'étude, une longue préparation.

Il est temps de commencer à chercher. »

LE COMITE EXECUTIF DE L'EXPOSITION DE LIEGE continue ses études et ses démarches en haut lieu à l'effet de faire décider l'exécution des travaux de la Meuse, à l'aval, dont l'Exposition elle-même est tributaire : la plaine des manœuvres et l'île Monsin doivent être mises à l'abri des inondations annuelles. Le comité met sur pied le projet de programme en classification des produits qui seraient exposés à Liège, tout en se mettant d'accord, avec Anvers pour ce qui concerne ceux qui lui seraient réservés. Il n'est pas inutile de répéter que Liège ne réclame aucun subside pour l'Exposition de 1933 et que le capital social doit suffire pour mener à bien l'entreprise projetée. On songe à débarrasser la commune de Bressoux des immondices qu'elle reçoit de l'agglomération liégeoise et il est fait appel dans ce but aux lumières d'un comité de techniciens; il s'agit de l'incinération des immondices, avec récupération et utilisation des sous-produits.

UN CONGRES DES HABITATIONS A BON MARCHE. — Sous les auspices du Bureau Permanent du Congrès National des Habitations à Bon Marché et des Institutions de Prévoyance, il se tiendra à Bruxelles, le dimanche 14 novembre prochain, une session du Congrès National, à laquelle sont conviés tous les hommes d'œuvres du pays.

A l'ordre du jour de ce Congrès figurent déjà les questions suivantes :

a) Modes d'intervention des industriels

LA CITÉ ARCHITECTURE URBANISME

VOLUME
6

NUMÉRO
3

LE HOME DES ENFANTS DU HAINAUT A BREEDENE-SUR-MER

ARCHITECTE : J. J. EGGERICX

(V O I R P L A N C H E S I A V I)

Le Home des Enfants du Hainaut, dont plusieurs revues et journaux ont déjà relevé les mérites au point de vue social et architectural, est en construction. Les ossatures en béton de ses vastes locaux se dressent déjà au-dessus des dunes; leur parachèvement est en cours.

Cependant nous n'avons pas voulu attendre l'achèvement de cet édifice pour en faire connaître la physionomie générale et les particularités techniques. Les documents que nous publions, en attendant des photographies plus expressives, suffiront à convaincre le lecteur du puissant intérêt de cette nouvelle œuvre de l'architecte Eggericx.

DONNEES D'ORDRE GENERAL

Avant de passer au commentaire des plans, donnons quelques renseignements d'ordre général concernant l'œuvre et le but qu'elle poursuit. Ils contribueront à préciser le programme que l'architecte avait à résoudre et les contingences dont il avait à tenir compte.

L'association sans but lucratif « Le Home des Enfants du Hainaut » a été créée dans le but de procurer, sans distinction d'ordre

LA CITÉ, OCTOBRE 1926.

confessionnel ou politique, aux enfants nécessiteux de la province du Hainaut, un séjour au grand air et à la mer. Son budget est de 1,100,000 francs.

Sa Majesté la Reine a accordé son patronage à l'œuvre qui est présidée par M. Brunet, membre de la Chambre des Représentants.

Le « Home » doit donner asile à environ 200 enfants, et le projet a été conçu de telle sorte que les locaux puissent être occupés en hiver comme en été.

Le « Home » sera réservé, du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre, aux enfants pour lesquels un séjour momentané à la mer aura été jugé utile. Douze cents enfants pourront y être recueillis pendant le temps des vacances. Chaque groupe de 200 enfants restera pendant quinze jours dans l'établissement. Les enfants chétifs y seront hébergés pendant le restant de l'année; ils feront des séjours prolongés dans le « Home ».

LES PLANS.

Nous croyons ne pouvoir mieux faire que de laisser aux initiateurs du « Home des Enfants du Hainaut » le soin de commenter les projets qu'ils patronnent. Nous reprenons textuellement d'une brochure de propagande, qu'ils ont éditée, les lignes qui suivent :

« Les œuvres au profit de l'enfance se multiplient, montrant, en dépit des pessimistes, la marche ascendante de l'humanité. Donner de l'air aux petits, leur permettre de respirer plus largement au bord de la mer, rendre leur santé plus solide, en triomphant de l'anémie et de la débilitation, préparer en un mot une génération qui ne connaîtra plus les malingres et les souffreteux, tel est le but de nombreux philanthropes. »

« La province du Hainaut, qui a déjà créé tant d'œuvres généreuses, encourage l'association sans but lucratif, désireuse d'assurer un séjour au littoral aux enfants nécessiteux de la terre wallonne. Dite « Le Home des enfants du Hainaut », elle le fera naître à proximité de cette admirable guirlande des dunes qui met tant de beauté dans le paysage maritime et tant de séduction dans le charme du littoral... »

« De l'une de ces collines sablonneuses, où, sur une nouvelle plage, Bungalow-City va grandir à leur ombre, l'on aperçoit, au-delà de l'arrêt du tram électrique, à Breedene-sur-Mer, un terrain qui servira d'emplacement au « Home » projeté. »

M. l'architecte Eggericx en a établi les plans. Visant à une belle et noble simplicité, il a conçu des épures répondant aux desiderata du Conseil d'administration du « Home ». »

« Le « Home » pourra donner asile à la fois à deux cents enfants. L'emplacement à l'angle du chemin qui mène à Bungalow-City, est très bien choisi. L'Etat a loué le terrain par bail emphytéotique d'une durée de nonante-neuf ans. »

« L'ensemble du « Home » se composera de deux ailes jumelles réservées aux dortoirs avec une galerie de jonction où s'aligneront les réfectoires. Derrière ce bâtiment central, une annexe se haussera, où se succéderont la chaufferie, la buanderie, le séchage, le dépôt de charbons, etc. Sur ses flancs, deux espaces libres se développeront, toutefois limités par les galeries jumelles, libres, puisqu'ils laisseront la voie ouverte vers la mer. »

« De l'autre côté des bâtiments qu'il fermera, donc à l'extrémité du vaste rectangle, un large pavillon doté d'un étage, le seul, servira de résidence à l'administrateur. A ses côtés, deux petites annexes le garderont. Il contiendra le bureau de la direction, le cabinet du docteur attaché à l'établissement, un parloir, une salle de réunion, une salle à manger, etc., en un mot, toutes les installations nécessaires, sous un angle brouillé avec la mesquinerie. »

« Les dortoirs auront cinquante-quatre mètres de long, chacun. Ils s'empareront des deux ailes, cent lits par galerie, chaque galerie étant divisée en deux sections que cinquante lavabos délimiteront, vingt-cinq de chaque côté. »

« La caractéristique de ces dortoirs, dotés de sorties à leurs extrémités en cas d'incendie, c'est qu'ils ne possèdent en réalité qu'une entrée s'ouvrant sur la galerie de jonction à la hauteur des vestiaires. Il faut éviter qu'il ne prenne, à tel ou tel enfant, l'envie de sortir la nuit, sage précaution capable de rassurer les parents. A l'extrémité de chaque groupe de cinquante lits, s'ouvrira une cham-

brette réservée à un surveillant de nuit qui pourra aisément, sans devoir circuler dans les dortoirs, veiller sur les petits confiés à sa garde. En avancée de chaque côté, c'est-à-dire en dehors de la perspective des galeries, des installations hydrauliques composées de sept cabines à bain, prolongeront l'espace réservé aux lavabos. »

« L'hiver, le chauffage de ces dortoirs comme celui des réfectoires, etc., se produira sans radiateurs par un procédé imaginé par M. Eggericx. Un tuyau lisse, permettant un nettoyage facile, les remplacera. Ce nouveau mode de chauffage fonctionnera même pendant les vacances, si le temps l'exige, les enfants du Hainaut devant être l'objet des soins les plus paternels dans ce « Home » édifié uniquement pour eux. Aussi peut-on affirmer que ces dortoirs, larges, bien aérés, clairs, lumineux, obéissant à toutes les lois de l'hygiène, donneront pleine et entière satisfaction à leurs petits hôtes. »

« Nous avons dit que le pavillon de l'administrateur était flanqué de deux petites annexes. Elles serviront l'une à l'observation des cas douteux, dès qu'ils seront signalés, l'autre de lazaret pour les malades. On aura donc grand soin de ne pas mêler les uns aux autres. En vue de la santé générale des petits, M. Eggericx a imaginé, afin d'assurer constamment une aération très active, d'adapter à chaque fenêtre, une partie basculante à la base. Dans le même esprit, afin d'augmenter encore le volume d'air, il donnera aux toits une coupe particulière, façon de voûte en arc Tudor, à deux versants, qui facilitera la circulation. Une ventilation aérienne y sera ajoutée, et toujours dans le désir de satisfaire de plus en plus à l'hygiène, chaque lit sera placé devant le trumeau, espace réservé entre deux fenêtres. »

« Enfin, en céramique, les plinthes incurvées compléteront l'ensemble de ce plan d'offensive contre tout ce qui pourrait entraver le but voulu, améliorer la santé des enfants. »

« Entre le pavillon de l'administration et la galerie centrale, avec les deux ailes en flanc, une cour fermée permettra aux enfants de jouer quand ils ne se promèneront pas sur la plage. »

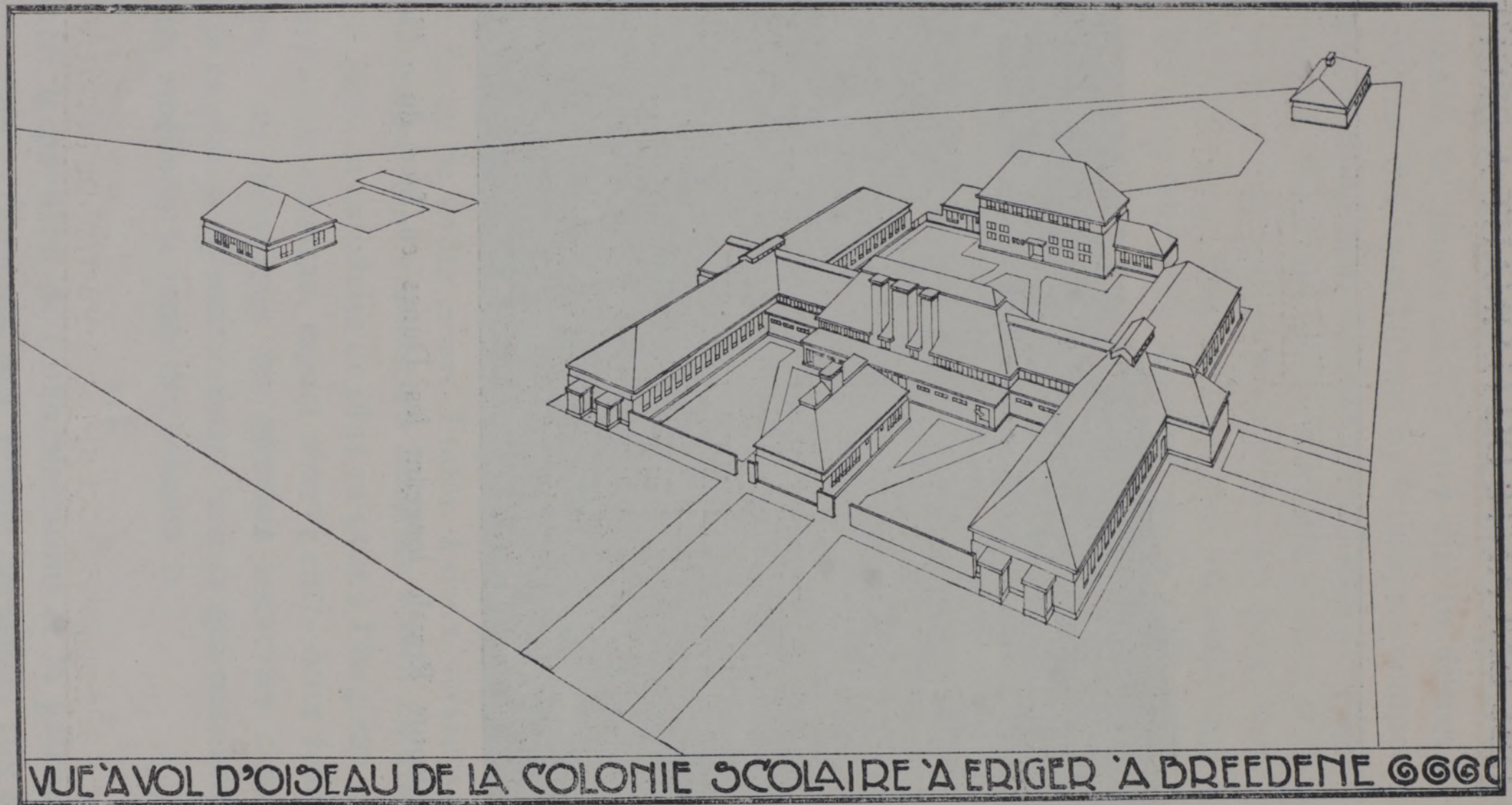
LE HOME DES ENFANTS DU HAINAUT A BREEDENE S/MER



La Route Royale longeant les Dunes en face du « Home »

PLANCHE II.

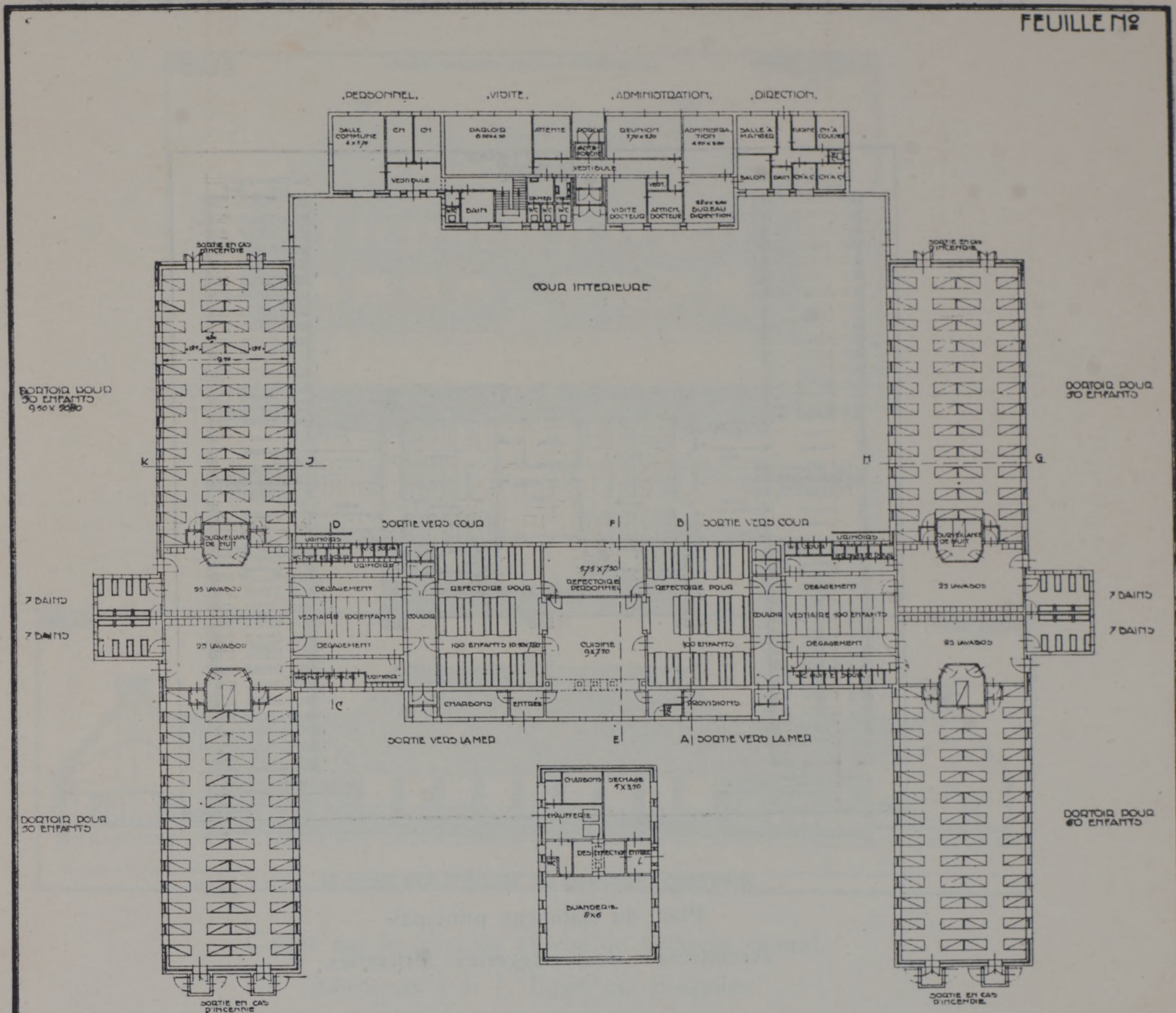
LE HOME DES ENFANTS DU HAINAUT A BREEDENE S/MER



Architecte : J. J. Eggericx, Bruxelles.

LE HOME DES ENFANTS DU HAINAUT A BREEDENE S/MER

FEUILLE N°



PLAN DU REZ-DE-CHES

COLONIE SCOLAIRE A BREEDENE POUR LES ENFANTS DE LA PROVINCE HAINAUT ECHELLE 1%.

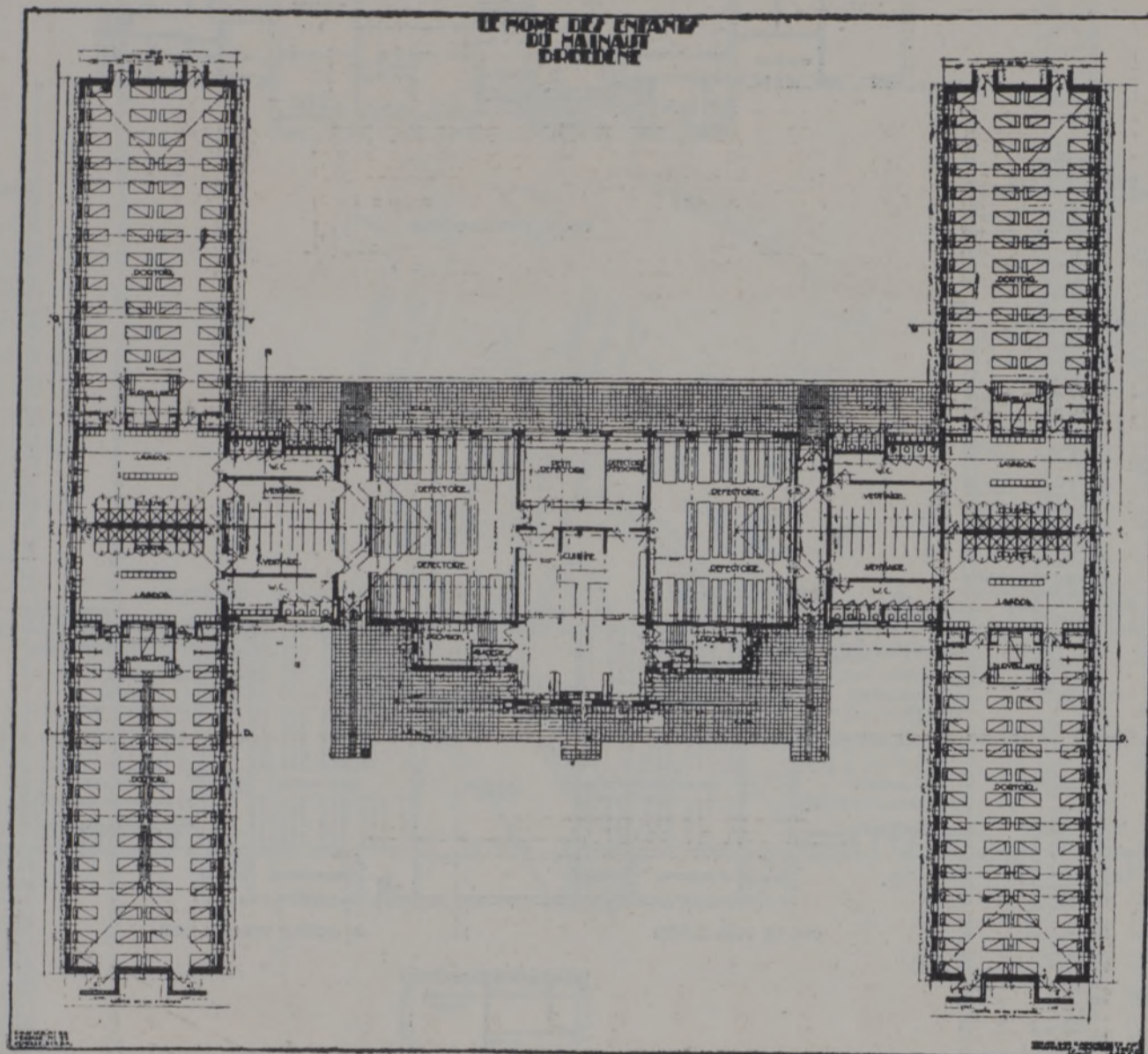
Architecte : J. J. Eggericx, Bruxelles.

Plan d'ensemble (Avant-Projet)

La planche IV donne le plan d'exécution des locaux principaux

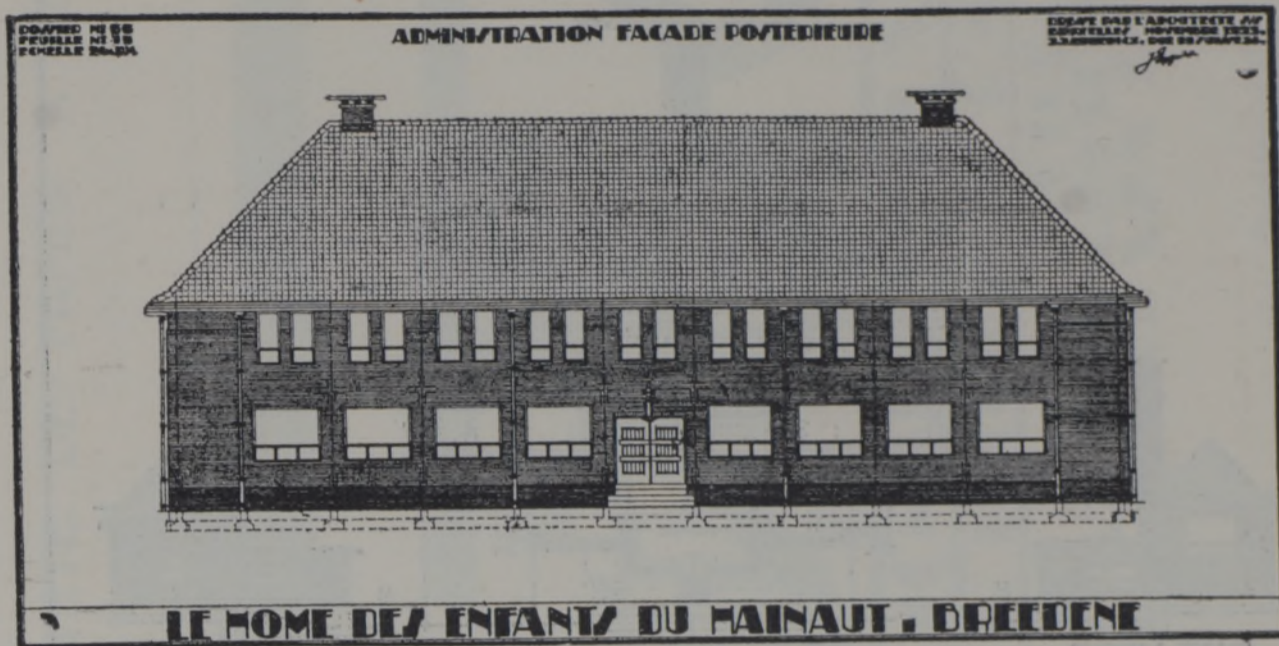
PLANCHE IV.

LE HOME DES ENFANTS DU HAINAUT A BREEDENE S/MER

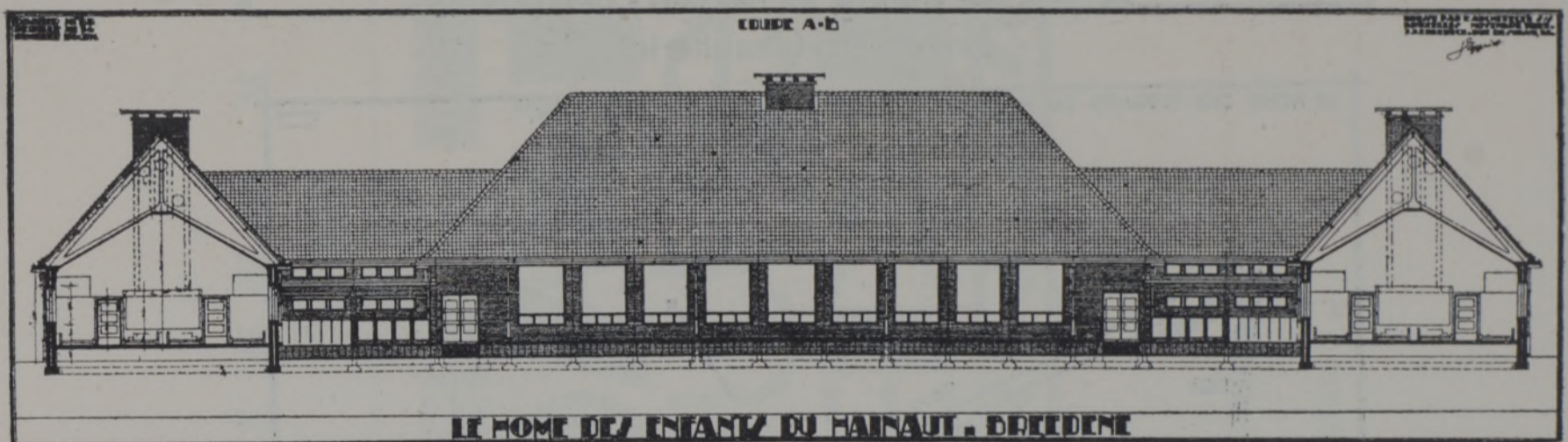


Plan du Bâtiment principal
Architecte : J. J. Eggericx, Bruxelles.

LE HOME DES ENFANTS DU HAINAUT A BREEDENE S/MER



Façade postérieure du Bâtiment d'Administration.

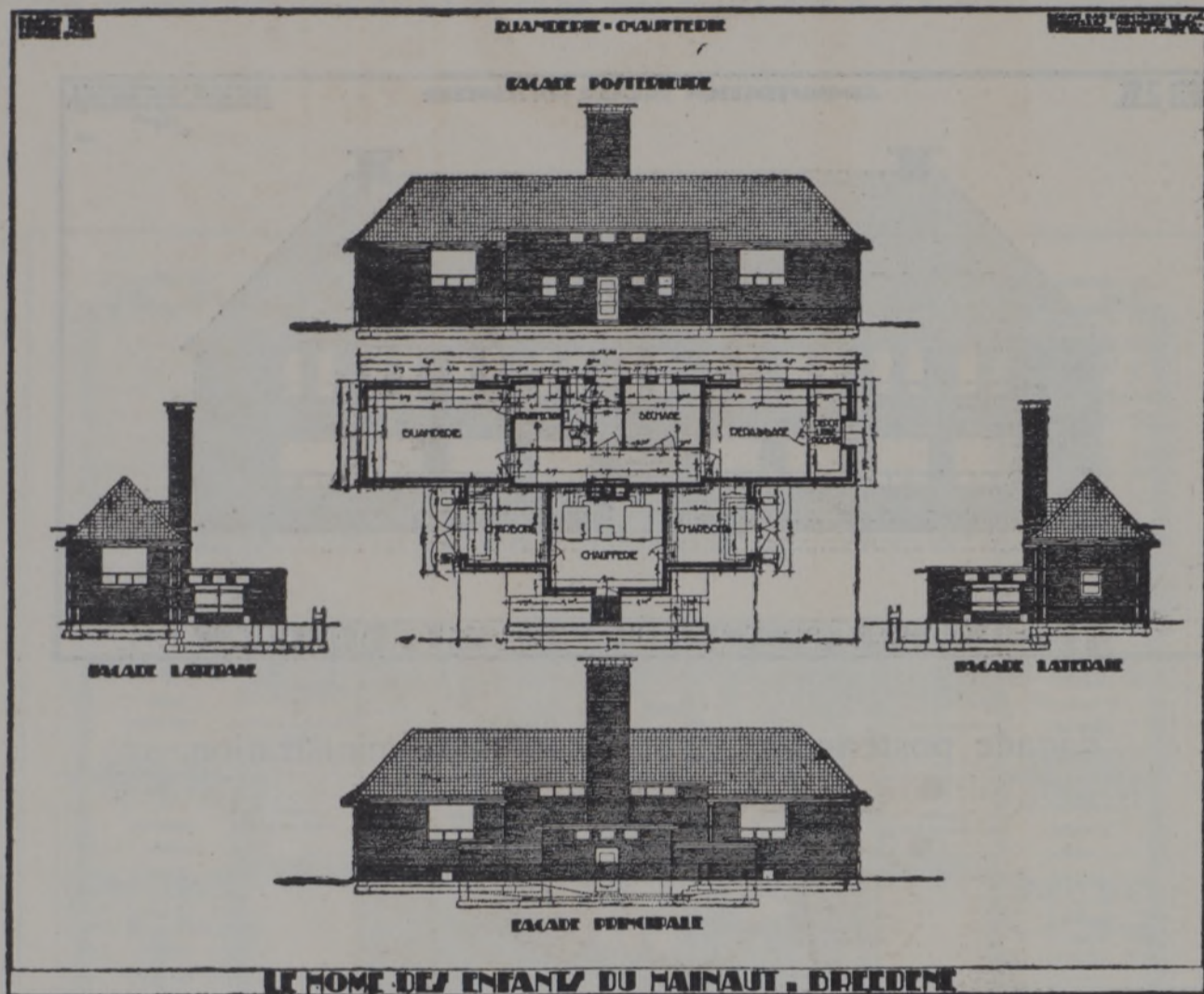


Coupe sur les dortoirs et vue du bâtiment central.

Architecte : J. J. Eggericx, Bruxelles.

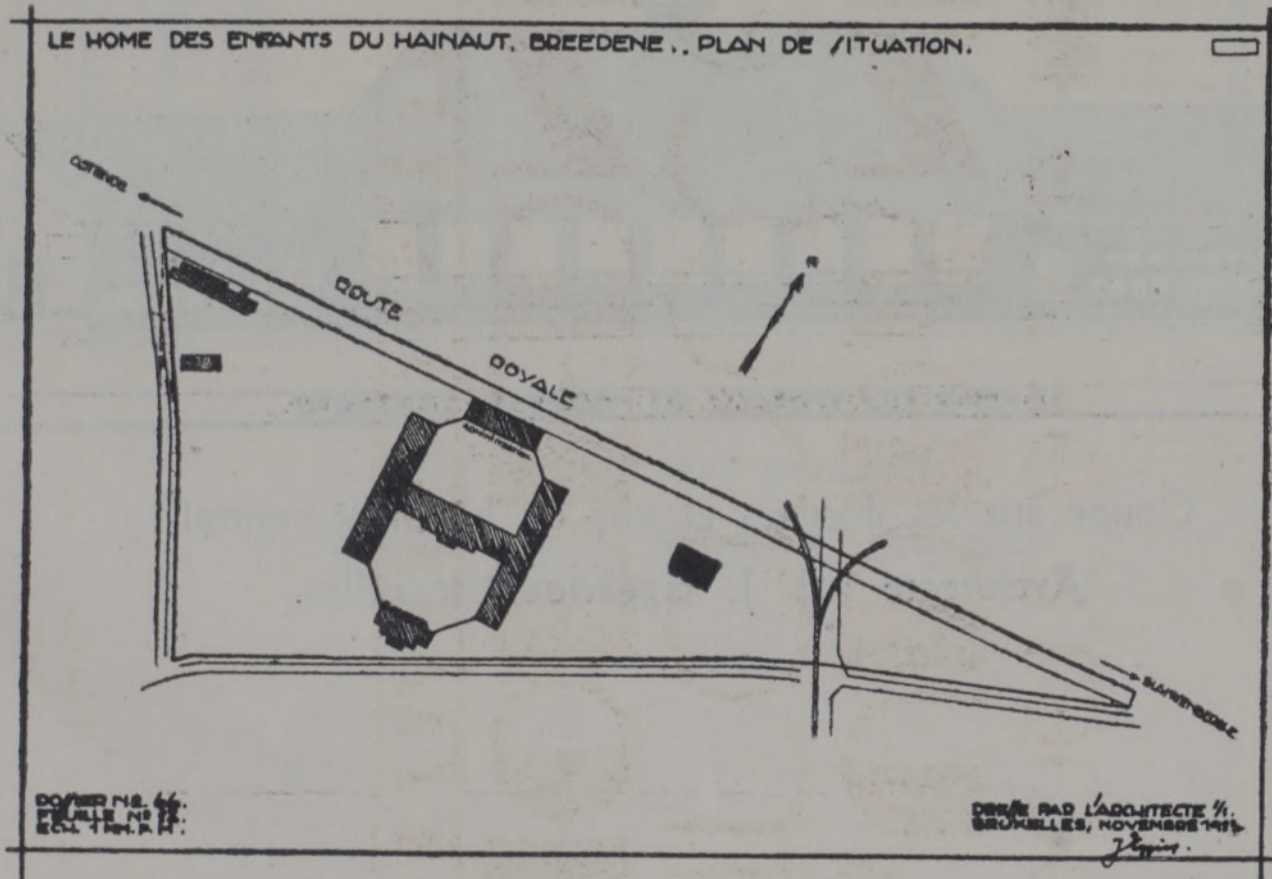
PLANCHE VI.

LE HOME DES ENFANTS DU HAINAUT A BREEDENE S/MER



LE HOME DES ENFANTS DU HAINAUT, BREEDENE

Buanderie=Chaufferie.



DOSSIER N° 44.
FICHE N° 12.
ECL. 1100. P. 11.

DESIGNÉ PAR L'ARCHITECTE J. J. EGGERICX.
BRUXELLES, NOVEMBRE 1915.

Plan de situation du Home.

Architecte : J. J. Eggericx, Bruxelles

CONCOURS DE LA S. B. U. A. M. POUR UN-ENTETE DE PAPIER A LETTRES

SOCIETE BELGE
DES **URBANISTES**
architectes
MODERNISTES **Le O**

SECRETARIAT GENERAL 41 RUE GODECHALLE BRUXELLES

PRESIDENTS D'HONNEUR

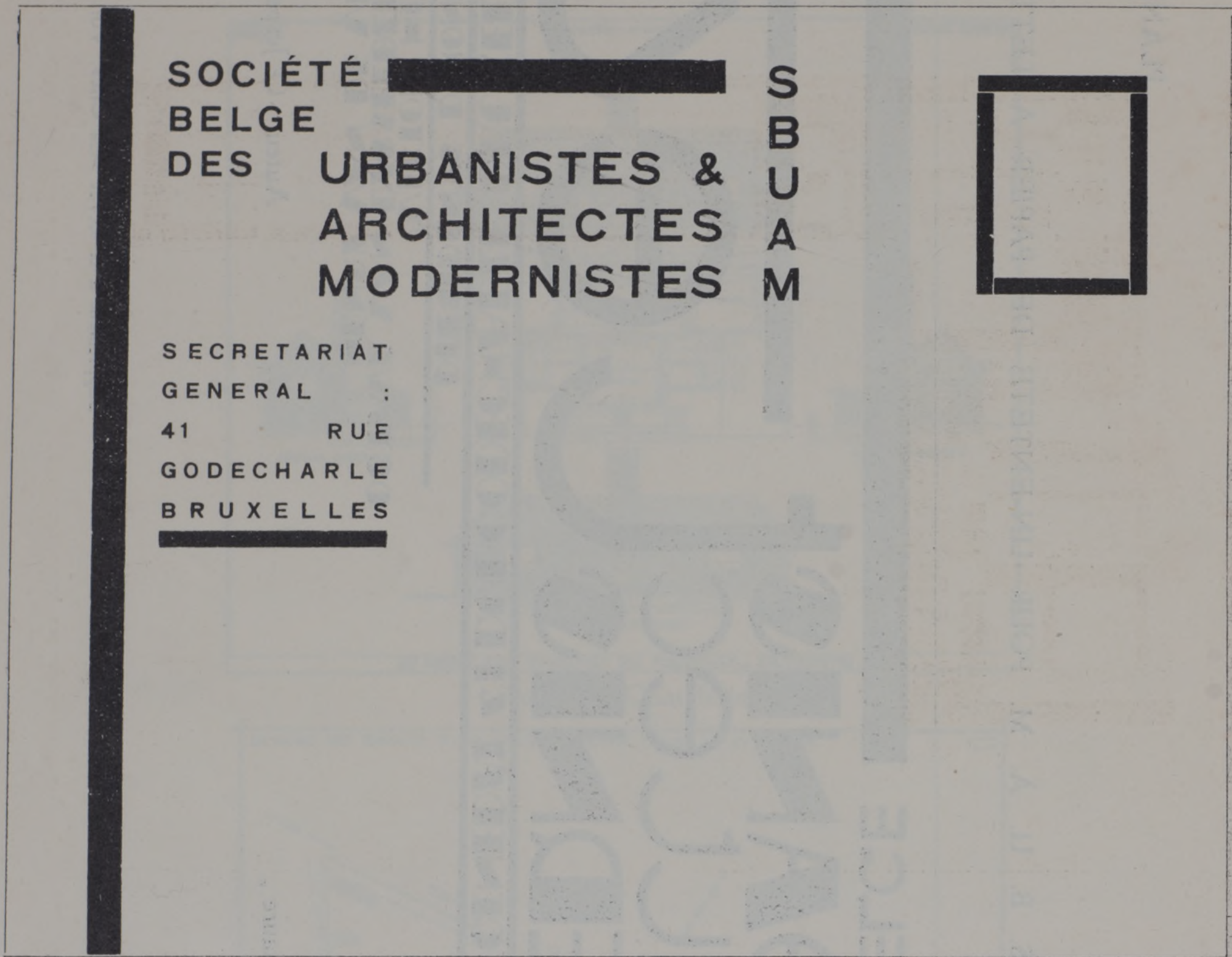
VICTOR HORTA
OCTAVE VAN DYSSSELBEGHE
HENRY VAN DE VELDE

Projet primé. — Devise " Le Centaure „

Auteur : O. Jaspers, Anvers

PLANCHE VIII

CONCOURS DE LA S. B. U. A. M. POUR UN EN-TÊTE DE PAPIER A LETTRES

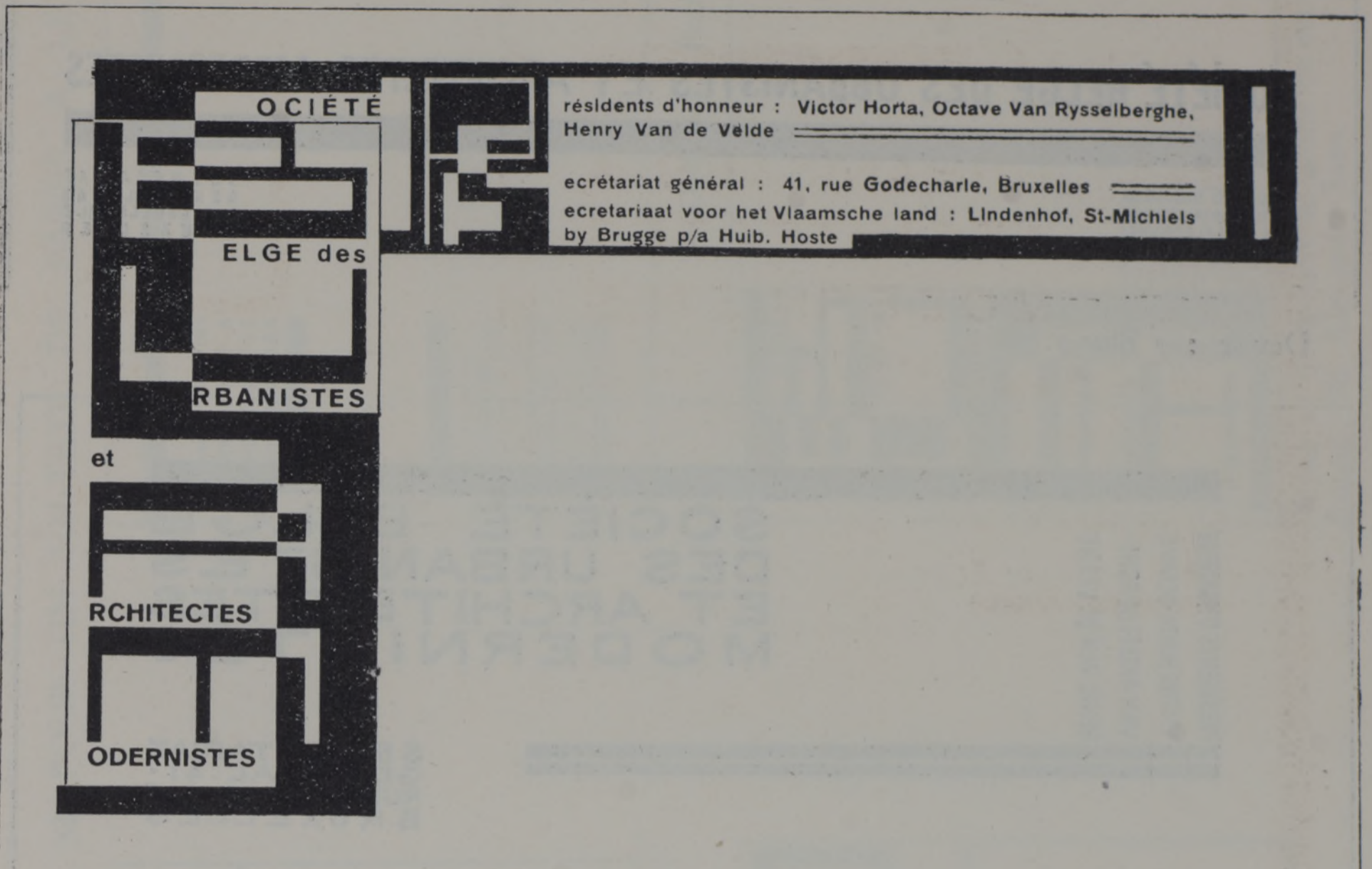


Projet primé (Enveloppe). — Devise : « Britanic ».

Auteur : M^{me} J. F. Hoeben, Bruxelles.

Nous regrettons ne pouvoir, par suite d'une erreur de clichage, reproduire l'en-tête de lettre du même auteur.

CONCOURS DE LA S. B. U. A. M. POUR UN EN-TÊTE DE PAPIER A LETTRES



Devise : Point carré au centre de deux rectangles.

Auteur : M. Alexandre Saen, Metteur en pages de la Revue « Spectacles ».



Devise : « Le Centaure ».

PLANCHE X

CONCOURS DE LA S. B. U. A. M. POUR UN EN-TÊTE DE PAPIER A LETTRES

SOCIÉTÉ BELGE DES UBBANISTES ET ARCHITECTES MODERNISTES

PRÉSIDENTS D'HONNEUR
VICTOR HORTA - OCTAVE
VAN RYSSELBERGHE
HENRI VAN DE VELDE

SECRETARIAT
GENERAL : 43
RUE GODECHARLE
BRUXELLES

Devise : « Blue ».

PRÉSIDENTS D'HONNEUR
VICTOR HORTA - OCTAVE
VAN RYSSELBERGHE
HENRI VAN DE VELDE

**SOCIÉTÉ BELGE
DES URBANISTES
ET ARCHITECTES
MODERNISTES**

SECRETARIAT
GENERAL : 41
RUE GODECHARLE
BRUXELLES

Devise : « Typo ».

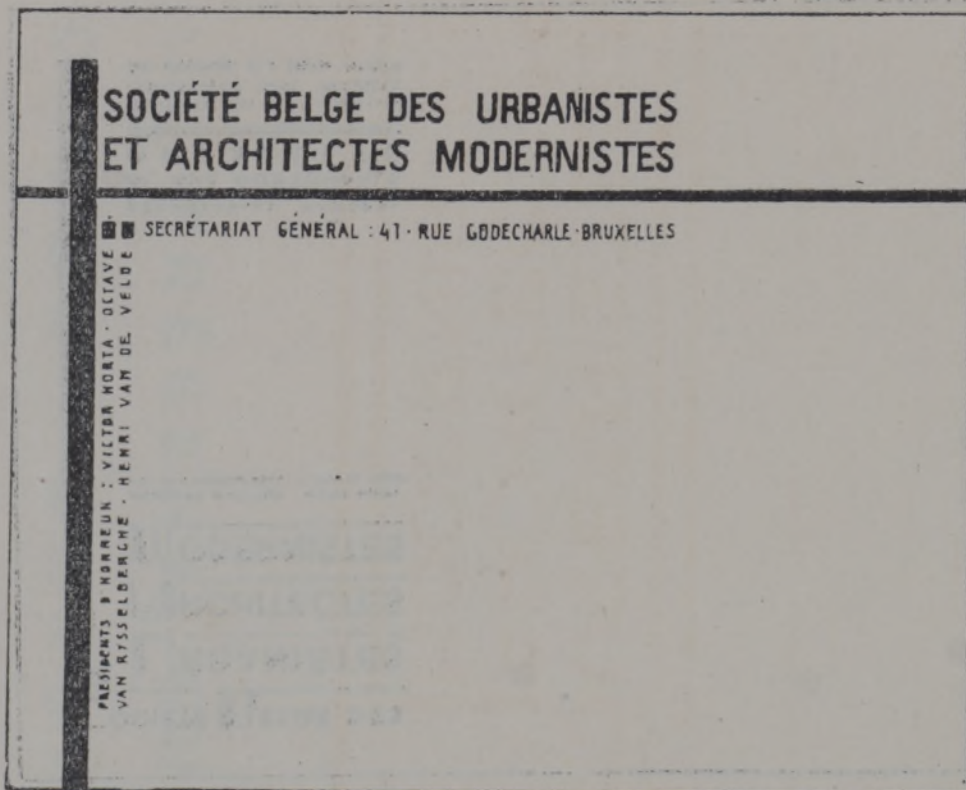
SOCIÉTÉ BELGE DES

PRÉSIDENTS D'HONNEUR : VICTOR HORTA
OCT : VAN RYSSELBERGHE
HENRY VAN DE VELDE.
SECRETARIAT GÉNÉRAL
41 RUE GODECHARLE - BRUXELLES

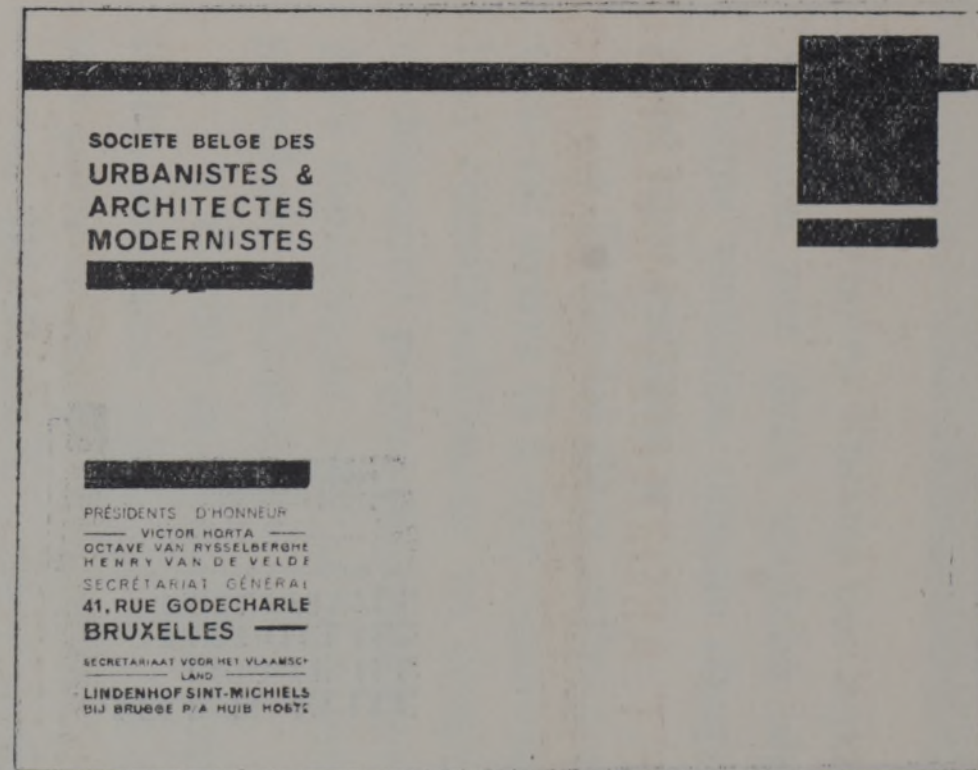
**URBANISTES &
ARCHITECTES
MODERNISTES**

Devise : : « Typo ».

CONCOURS DE LA S. B. U. A. M. POUR UN EN-TÊTE DE PAPIER A LETTRES



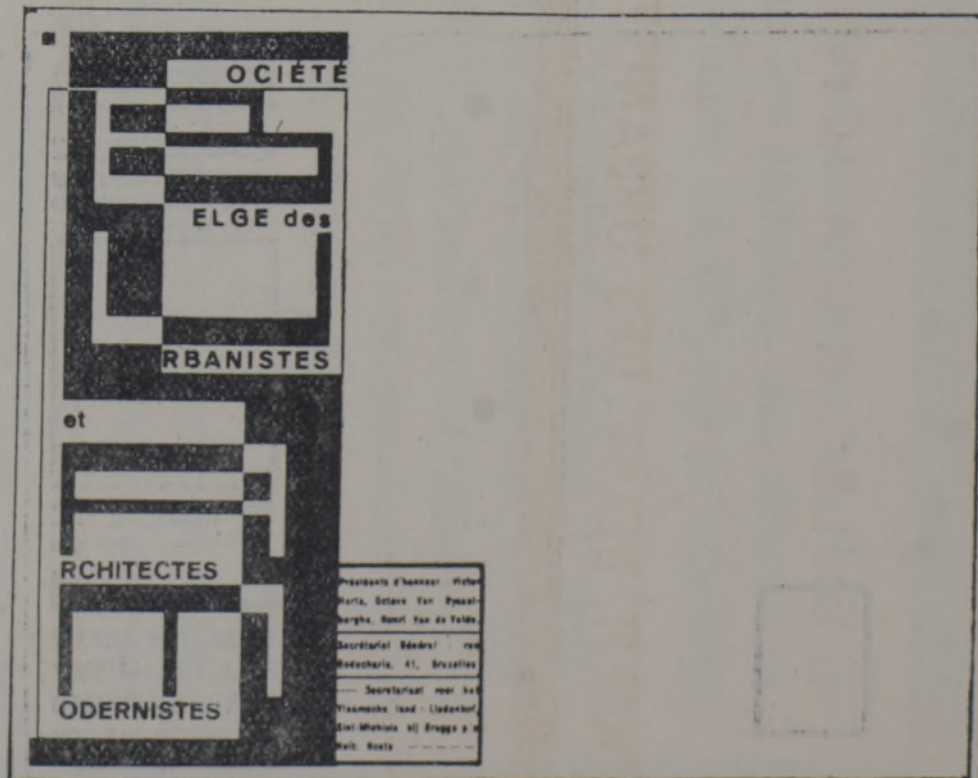
Devise : « Antic ».



Devise : « Pourquoi non ».



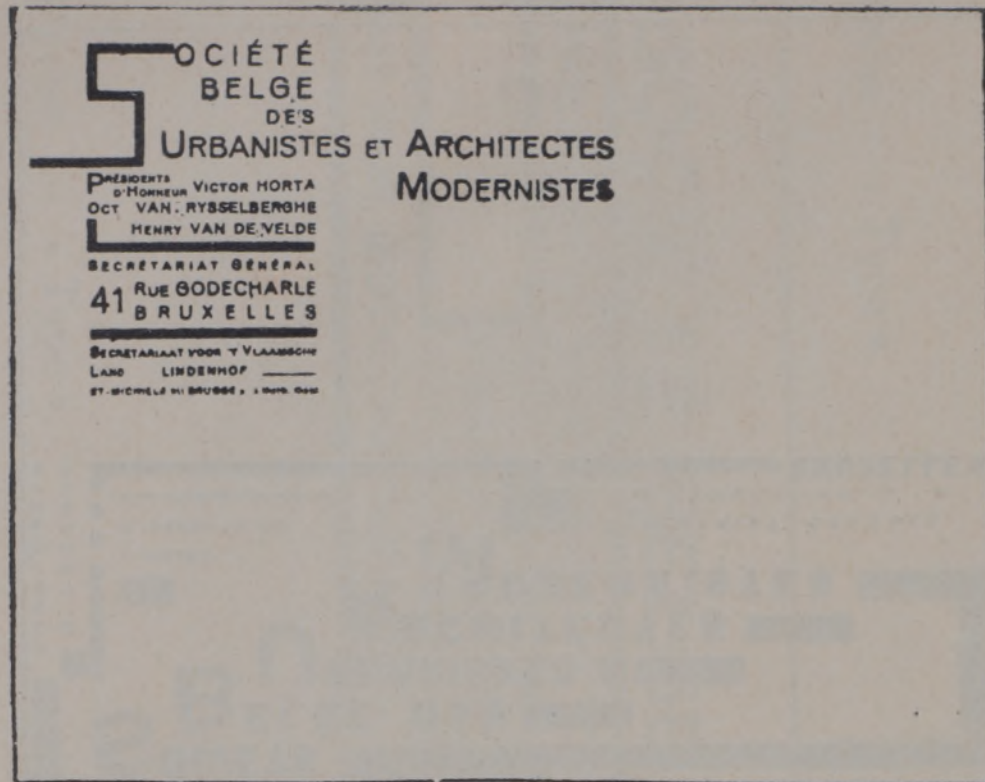
Devise : « Minerva ».



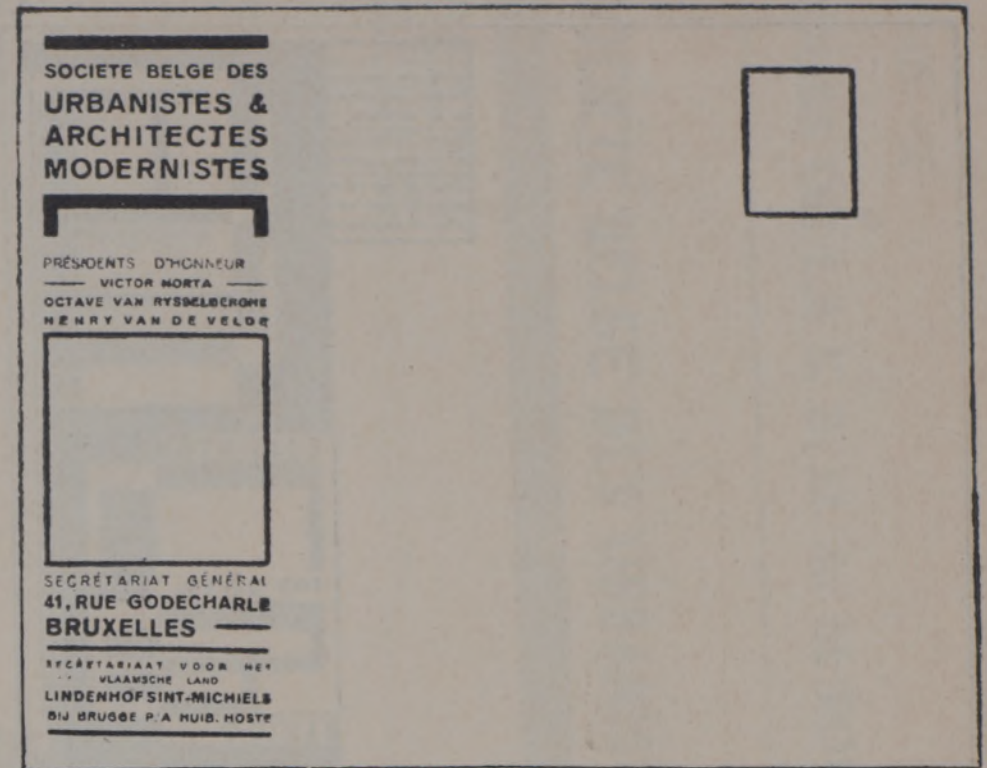
Devise : « Point carré au centre de deux rectangles »
Auteur : M. Alexandre Saen.

PLANCHE XII

CONCOURS DE LA S. B. U. A. M. POUR UN EN-TÊTE DE PAPIER A LETTRES



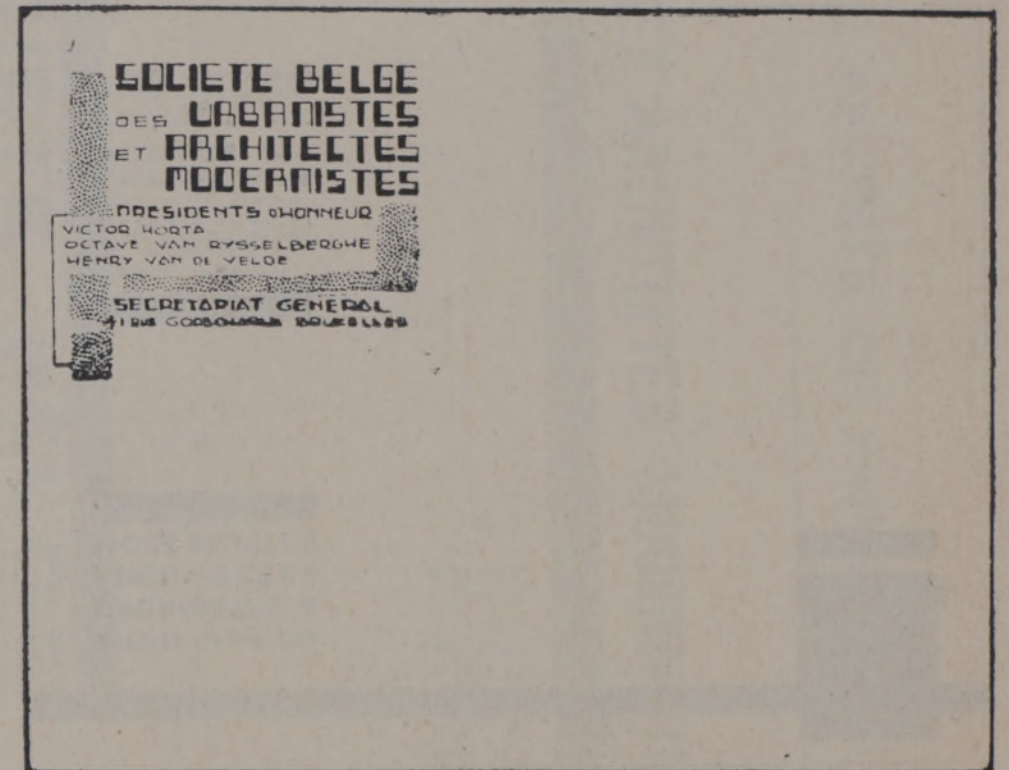
Devise : L et J entrelacés.



Devise : Sans Souci.



Devise : Et la lumière fut,



Devise : Lettre L et 3/4 de cercle.

« Vienne l'heure des repas, ils pénétreront dans la galerie de jonction par deux couloirs séparant les vestiaires des réfectoires. Chaque vestiaire, comme chaque réfectoire, est disposé et aménagé pour cent enfants. »

« Entre les deux salles à manger s'étendra la cuisine. L'architecte est arrivé là à une concentration de services capable de les faciliter considérablement en supprimant la main-d'œuvre inutile. Et ce dispositif permettra également aux deux cents enfants de recevoir plus rapidement tout ce que leur petit estomac, bien disposé par le grand air, réclamera. »

« À côté de l'un des réfectoires s'ouvrira le dépôt des provisions, toujours pour éviter des déplacements capables de provoquer une perte de temps désagréable... et coûteuse vu la vie nouvelle. »

« Répétons-le : M. l'architecte Eggericx, dans l'ensemble de l'œuvre, a poursuivi la réalisation d'un style, fait de simplicité, d'un caractère convenant au site et fusionnant harmonieusement avec lui. Le « Home » disposera du volume nécessaire, et ses toitures, hautes et larges, coifferont heureusement les pavillons. Avec leurs tuiles rouges elles mettront une tache éclatante sur le sable du littoral, nette de couleur, qui, de loin, de la crête des dunes, ressemblera à une énorme fleur rouge jetée au milieu de cette nature austère. »

X.

LE PRÉSENT NUMÉRO RENFERME
DOUZE PLANCHES HORS-TEXTE.

P E N S É E

On met en œuvre de la pierre, du bois, du ciment; on en fait des maisons, des palais; c'est de la construction. L'ingéniosité travaille.

Mais, tout à coup, vous me prenez au cœur, vous me faites du bien, je suis heureux, je dis : c'est beau. Voilà l'architecture. L'art est ici.

Ma maison est pratique. Merci, comme merci aux ingénieurs des chemins de fer et à la Compagnie des Téléphones. Vous n'avez pas touché mon cœur.

Mais les murs s'élèvent sur le ciel dans un ordre tel que j'en suis ému. Je sens vos intentions. Vous étiez doux, brutal, charmant ou digne. Vos pierres me le disent. Vous m'attachez à cette place et mes yeux regardent. Mes yeux regardent quelque chose qui énonce une pensée. Une pensée qui s'éclaire sans mots ni sons, mais uniquement par des prismes qui ont entre eux des rapports. Ces prismes sont tels que la lumière les détaille clairement. Ces rapports n'ont trait à rien de nécessairement pratique ou descriptif. Ils sont une création mathématique de votre esprit. Ils sont le langage de l'architecture. Avec des matériaux bruts, sur un programme plus ou moins utilitaire que vous débordez, vous avez établi des rapports qui m'ont ému. C'est l'architecture.

LE CORBUSIER-SAUGNIER.

(Vers une Architecture.)

LE CONCOURS DE LA S. B. U. A. M. POUR EN-TÊTE DE PAPIER A LETTRE

Généralités.

Le concours de la S. B. U. A. M. a montré que dans l'organisation du bureau moderne, rien n'était à négliger — et que tout, et les moindres détails valaient de faire appel à des spécialistes.

Il n'est, d'ailleurs, si petit problème qui n'ait ses difficultés propres — et l'agencement strictement pratique d'un papier-firme demande réflexion et expérience.

Où placer le nom bien essentiel de la firme? Où, l'adresse et les renseignements précis qu'on voudra trouver en feuilletant le moins possible ses dossiers? Il faut songer à la dactylo qui écrira, tous les jours, ses cinquante, cent ou deux cents lettres sur ce papier-firme. Qu'elle puisse y mettre à endroits fixes, désignés, les diverses références (dossier, date, rappels, etc.). Du même coup, il faut imaginer les cinquante, cent ou deux cents employés qui reçoivent ces lettres et qui veulent lire, avec la même précision, la même facilité d'où vient la missive, quand elle fut expédiée, de quel dossier elle fait partie, etc., etc.

Et tous ces détails pratiques étant exactement mis au point et résolus techniquement — si l'on parvient — sans nuire à l'utilitaire, mais en l'aidant — à ajouter autre chose qui soit du goût, une sorte d'ordonnance perceptible, il est possible qu'on ait, de ce fait, résolu le problème d'un papier-firme parfait.

Le concours.

On trouvera dans le supplément de ce numéro le procès-verbal du Jury clôturant le concours par l'octroi des deux primes aux projets portant la devise : « Le Centaure » et « Britanic », dûs respectivement à M. O. Jaspers et à Mme J.-F. Hoeben.

Les conditions du concours, relatives à la technique, quoique étant parfaitement précises, n'en laissaient pas moins la liberté

désirable aux concurrents. Tout en maintenant de l'unité dans l'emploi des éléments typographiques, il était admis que l'exécution pouvait être faite par n'importe quel procédé graphique.

Le format et la matière étaient d'usage courant. Ce qui est une manière de standardisation nécessaire au bon fonctionnement du bureau en général.

Seul le texte nous paraît quelque peu incomplet, ne comportant que les noms des présidents d'honneur et l'adresse. Il semble que d'autres références utiles et pratiques eussent pu entrer en vue, pour une parfaite mise au point : téléphone, compte - chèques, places précises pour la date, pour les références des dossiers, rappel, etc.

À examiner les projets soumis, on se rend facilement compte que la plupart étaient présentés par des techniciens de la typographie. Certains même témoignaient de véritable virtuosité, mais perdaient souvent de vue soit les exigences pratiques, soit une ordonnance claire et aisément déchiffrable — publicitaire, en quelque sorte. Le projet portant en devise : « un point carré au centre d'un double rectangle », est un exemple de maîtrise typographique, sans plus.

Le cas fut piquant aussi d'un manque d'unité dans la composition du papier-firme et de l'enveloppe.

Nous citerons quelques devises de projets qui marquaient un certain intérêt au point de vue d'une ordonnance lisible et conforme aux exigences données : les enveloppes de « Pourquoi non? », « Et la lumière fut », « Line » et « Sans Souci » — strictement utilitaires. À distinguer : papier et enveloppe de bonne composition, portant la devise : « L et J entrelacées ». Le motif équilibré de papier-firme portant « Lettre L et 3/4 de cercle ». Aussi intéressants étaient les compositions de « Blue », « Typo » et « Antic ».

Le projet dû à M. Jaspers — bien qu'incomplet en son texte — manifeste une originalité dans le dessin des lettres.

Nous préférons cependant la composition du projet de Mme J.-F. Hoeben, exacte quant à la technique, bien que peu accusée.

H. E.

et des établissements publics. Moyens pratiques d'application;

b) A quels moyens financiers supplémentaires pourrait-on recourir pour subvenir aux nécessités urgentes du problème de l'habitation?

c) Relèvement du taux des loyers des habitations à bon marché construites sous le régime de la loi du 11 octobre 1919;

d) Mesures d'intervention en faveur des familles nombreuses.

Le Bureau Permanent adresse un appel tout particulier aux Sociétés d'habitations à bon marché, pour qu'elles lui fassent parvenir, éventuellement, aussitôt que possible, des suggestions au sujet de nouvelles questions qui pourraient être inscrites à l'ordre du jour.

En outre, si certaines Sociétés désiraient voir soumettre au Congrès tels points spéciaux qui les intéressent particulièrement, le Bureau Permanent recevrait avec plaisir les rapports ou communications qu'il leur plairait de présenter à ce sujet.

Ces rapports se termineraient par des conclusions nettes et concises, dont le texte serait imprimé et distribué en temps utile aux membres du Congrès.

Afin que les travaux du Congrès soient fructueux, il importe que les communications des Sociétés d'habitations à bon marché parviennent au Secrétaire Général du Congrès, M. A. Van Billoen, 48, rue du Fossé-aux-Loups, à Bruxelles, appuyés de leurs conclusions, au plus tard le 1 octobre prochain.

SUR L'EXPOSITION ACTUELLE DE DUSSELDORF. — La revue « Die Baugilde », organe de la B. D. A., consacre son numéro de juin à une magnifique documentation illustrée de l'Exposition de Dusseldorf (1926).

Plan, vues des principaux ensembles photographiés par avions, détails et intérieurs des pavillons particuliers, de la fameuse salle des Fêtes (Planetarium), de la salle des Congrès et des diverses Halles d'exposition, tout manifeste, du seul point de vue architectural et urbain, un surprenant niveau d'ordre et

un souci de réalisations parfaites. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus longuement.

Voici pour rappel quelques détails sur l'idée directrice de l'organisation de l'Exposition :

Le but essentiel, précise le programme, est « de rendre sensible aux yeux les énormes bienfaits de l'organisation collective, la force centuplée que l'homme trouve dans le secours commun, la victoire devenue facile par lui sur la nature et sur la vie. » Il s'agit donc d'illustrer de façon aussi frappante que possible « la lutte de l'individu contre les atteintes physiques et les moyens sociaux du triomphe ».

Et il semble bien d'ailleurs qu'un tel thème ait trouvé une réalisation moyenne supérieure, artistiquement parlant, à celle qui à Paris empruntait un thème fort différent et dont on a marqué le flagrant paradoxe, pour notre époque, « les arts décoratifs modernes »...

La superficie totale de l'Exposition de Dusseldorf est d'environ 400,000 mètres carrés; sa longueur de près de 3 kilomètres, en bordure du Rhin.

Trois sections principales répartissent toutes les présentations :

1. Section de l'Hygiène offrant les plus récents progrès de la chirurgie et de la médecine « la collaboration des corps médicaux les plus éminents et des plus hauts organismes d'Allemagne donnant à cette section un relief impressionnant ».

Parmi les participants : la Commission d'Hygiène de la S. D. N., la Société allemande pour l'Hygiène des races, le Museum de Dresde, l'Institut d'Hygiène coloniale de Hambourg, etc.

Dans la même section, la chimie alimentaire.

2. Section de l'Assistance Sociale, montrant « les bienfaits qui résultent pour l'humanité de l'organisation collective et le devoir impérieux qui incombe à la société moderne de protéger la femme, l'enfance, d'assister les vieillards, les malades infirmes ». Colonies ouvrières, habitations à bon mar-

ché, hygiène alimentaire, habillement, soins corporels, hygiène domestique, soins médicaux, etc., trouvent ici une illustration abondante. Aussi l'éducation, l'économie et la prévoyance sociale. Principaux participants: La Croix rouge internationale et divers organismes allemands.

3. Section de la Culture physique et des Sports montrant « les heureux résultats qu'obtiennent les individus et les collectivités par une culture physique rationnelle et une pratique intelligente des sports ». Etudes d'installations sportives. Salle de Gymnastique modèle et terrain de sports pouvant contenir 100,000 spectateurs. Exercices de démonstration.

U R B A N I S M E

BRUXELLES. — LA SEMAINE DE LA CIRCULATION. — Nous reproduisons, à ce propos, un article paru dans « La Dernière Heure » (13 septembre 1926) :

« Le public sera donc soumis, du 12 au 19 septembre prochain, aux prescriptions de la « Semaine de la circulation ». Qu'il les accepte de bonne grâce pour son grand bien.

Comme on le sait, par les affiches placardées sur les murs, la commission organisatrice n'a pas négligé d'envisager les nécessités de l'heure présente, tant en ce qui se rapporte à la circulation des véhicules, que celle des piétons.

Chaque fois que des accidents se produisent, qu'il s'agisse de chemins de fer ou d'automobiles, on s'empresse d'incriminer la vitesse, de demander sa réglementation, de recourir à des mesures qui, en cas d'accident, feraient plus de mal que de bien.

Il faut en prendre son parti; la vitesse est la grande ressource de l'avenir et l'unique ressort du progrès; il convient de la favoriser par tous les moyens possibles.

Sur route il ne peut être fait usage de la vitesse qu'à la condition expresse d'avoir des freins puissants. Une voiture, marchant à la vitesse horaire de 36 kilomètres, parcourt

10 mètres à la seconde. Or, il faut, au bas mot, une seconde pour que les freins d'une voiture commencent à fonctionner, cette seconde étant le temps nécessaire pour les transmissions nerveuses de l'œil et du cerveau aux muscles et, de ceux-ci, aux appareils de freinage.

La plupart des accidents de la route sont des accidents d'autos. De là, l'impérieuse nécessité d'attirer l'attention des automobilistes sur leurs devoirs, puisqu'ils ont une responsabilité double : celle de leur propre sécurité et celle des autres usagers de la route.

Accidents imputables au matériel. — Les progrès de la construction automobile paraissent lents, mais en fait ils sont continus. Le progrès est le résultat d'une sélection sévère.

Les accidents dus à la machine sont exceptionnels; les organes concourant le plus à la sécurité sont les freins, la direction et l'éclairage de la voiture; la grande puissance du moteur et le changement de vitesse sont des facteurs qui ne peuvent être **négligés, de même que la congestion du trafic aux abords des villes principalement les jours de grande affluence, les dimanches et jours fériés.**

Pour y remédier, certains pays, tels la Suisse, exigent un permis pour la voiture; **une bonne voiture et un excellent conducteur.**

Causes imputables à l'élément humain. — Un Suisse, de passage récemment à Bruxelles, à qui l'on posait la question des causes humaines d'accidents, répondait: « Les plus flagrantes sont constituées par les automobilistes inexpérimentés ou novices, ignorant tout de la conduite d'une **voiture et réunissant rarement les qualités élémentaires que l'on est en droit d'exiger des conducteurs.**

La Suisse exige le permis de conduire qui n'est délivré qu'après un examen vraiment sévère, portant sur toutes choses intéressant la sécurité du conducteur de la voiture et de la population. Il faut en Suisse deux permis : **un pour la voiture et un autre pour le conducteur.**

En outre, personne ne peut obtenir le permis sans être en possession d'une police d'assurance couvrant tous les risques pour dommages éventuels à la vie ou à la propriété.

La fatalité est une cause d'accidents pour les esprits crédules. Mais pour l'étranger qui admire l'excellence des nombreuses institutions de prévoyance dont est couvert le territoire belge, il est étonnant de constater que dans ce domaine d'un autre genre de prévoyance que constitue la sécurité de la circulation, tant urbaine que routière, la Belgique est loin d'être à la tête des nations. »

Cette conclusion est sans doute bien juste et nous savons tous que l'on n'est pas toujours, dans les administrations de la capitale, comme de la province, favorable à l'aisance de la circulation.

Nous ne manquerons pas de dénoncer, pour la circulation urbaine, tant à Bruxelles que dans les villes de province, l'obstruction qu'occasionnent presque régulièrement les compagnies des Tramways, par le maladroit placement des voies.

L'artère urbaine large, aux lignes de tramway centrales, est la seule qui s'accommode du trafic double (véhicules et électriques).

Le sens unique est la solution imposée pour tant de rues étroites.

N'oublions pas aussi les services que peuvent rendre les lignes d'autobus bien comprises.

BRUXELLES.— LE METROPOLITAIN.

— Extrayons du discours que M. le Baron de Beco, Gouverneur du Brabant, a prononcé le 1 juillet 1926, à l'ouverture de la session ordinaire du Conseil provincial, un passage consacré au projet mis en avant pour résoudre le trafic au centre de Bruxelles :

« Nous savons que la tâche qui pèse sur les épaules des administrations de la capitale, au moment où la jonction Nord-Midi va être abandonnée, est fort lourde. Il n'y a pas d'ailleurs que l'avant-port, les transformations de la voirie et les préparatifs des expositions qui occupent leurs soucis en matière

de travaux publics. Il y a également le projet de voûtement de la Senne en aval de Bruxelles. La ville avait pris en telle considération la nécessité de cette entreprise que ses services ont élaboré un projet de voûtement et de boulevard opposé à celui qu'a dressé la province et à un autre projet dénommé boulevard de la Victoire, conçu par l'initiative privée. S'il est un travail de grande envergure, c'est celui qui consiste à voûter la Senne sur plusieurs milliers de mètres avec l'établissement d'un boulevard comportant de nombreuses expropriations et de 100 à 200 millions au minimum de frais. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il n'en est plus question en ce moment.

Ces réflexions m'amènent à vous dire un mot d'un autre vaste projet qui a vu le jour en ces derniers temps et que l'année dernière j'ai signalé à votre attention parce qu'il se lie aux projets étudiés par le service technique spécial de la province. Je veux parler du projet de chemin de fer Métropolitain de Bruxelles qui comporte le détournement de la Senne dans la traversée de la Ville. Ce détournement a été étudié, dès avant guerre, par le service provincial. Il constituerait une solution beaucoup plus heureuse et surtout plus définitive que celui qui comporte le voûtement depuis le boulevard d'Anvers.

Si je vous parle, Messieurs, du projet de Métropolitain, ce n'est pas seulement à raison de sa dépendance du régime de la Senne administré par la Province, mais parce que l'abandon définitif de la jonction Nord-Midi accentuera le caractère de nécessité de ce chemin de fer et tout particulièrement de sa première section, celle qui doit réunir la gare du Nord à celle du Midi, ainsi que le Gouvernement vient de le reconnaître lui-même.

C'est en s'inspirant de cette nécessité que les promoteurs du projet proposent, paraît-il, de limiter l'effort immédiat à la réalisation de ce tronçon de 2 kilomètres environ dont l'infrastructure serait construite rapidement et à peu de frais, étant donné que sur la quasi-totalité du parcours, elle s'établit dans les pertuis du voûtement désaffecté de la Senne ».

ANVERS - EXTENSIONS

Il est particulièrement intéressant de visiter, à cette époque, les nombreux chantiers existant en dehors de l'enceinte militaire qui encercle encore, en grande partie, notre métropole commerciale.

Au Nord d'Anvers, au Luchtbal, le nouveau quartier s'amplifie d'une façon merveilleuse; à Schooten, à Merxem, les cités-jardins ou nouveaux quartiers prennent une extension qui promet pour l'avenir; à Deurne, aux environs de l'avenue « Ten Eeckhove », premier tronçon du boulevard de ceinture extra-muros, et de l'avenue de Lackbors, ainsi dénommée d'après le château de ce nom, il se crée une véritable ville nouvelle.

Sur le territoire de la commune de Borgerhout, aux environs du parc « Te Boulaer » et ailleurs, les nouvelles constructions dites « provisoires » et celles ayant un caractère permanent sortent de terre comme des champignons. Mais où on déploie surtout une activité fiévreuse, c'est au Groenenhoek, territoire de la commune de Berchem et des environs.

Pour se rendre dans ce quartier, l'artère principale débouche à la percée qui a été faite dans les remparts, déjà avant la guerre, à l'emplacement de la porte de Borsbeek. Pour le moment, l'Administration du chemin de fer procède à l'enlèvement des terres des remparts, à droite et à gauche de cette percée. Ce travail s'exécutait par le personnel de cette administration, mais depuis quelques jours, ce travail a été confié aux entrepreneurs bien connus MM. De Moor frères. Avec de puissants engins, ces entrepreneurs ont attaqué la masse de terre comprise entre la porte de Borsbeek et la porte Louise.

A 500 mètres au-delà de la percée dont question ci-dessus, c'est-à-dire à la bifurcation de l'avenue de Dixmude et de Bloeminss'raat, l'égout collecteur dont nous avons annoncé l'érection au moment voulu, est en construction à cet endroit; il se fait en maçonnerie de briques et à une grande profondeur. A ce croisement de rues, il existe plusieurs lignes de tramways (8 et 11) ainsi que la grande remise des voitures des tramways

anversois; le trafic y est intense, puisque c'est le débouché vers le nouveau quartier, très peuplé, du Groenenhoek et d'autres encore.

« Chronique des Travaux Publics »,
4 juillet 1926.

CRISTALLISATION URBAINE et répartition de l'habitat à l'extérieur des centres urbains. Ces exigences de la civilisation moderne se confirment chaque jour par les statistiques.

C'est le fait de la prévoyance d'un peuple d'assurer la réalisation normale de telles lois; la science de l'urbanisme en est le moyen. Voyez ce qu'ont accompli Amsterdam et les principales cités néerlandaises.

Prévoyance ou non, le fait existe impérieusement, comme le prouvent les statistiques récentes relevées en France.

Ainsi, en 5 années, 1921-1926, Nice gagne 20,197 habitants; Marseille 61,705; Clermont-Ferrand et Saint-Etienne 26,000; Perpignan 15,000; Toulouse, 9,000; Grenoble 7,000; Villeurbanne 8,000; Dijon 6,000; Chambéry et Poitiers 4,000.

Mais les trois plus grandes villes françaises, Paris, Lyon et Bordeaux, refoulent les habitants vers la périphérie. Paris aurait perdu 30,000 habitants (M. André Mouzet), Bordeaux 13,000. Il est temps, d'ailleurs, que des cités d'une telle importance s'organisent.

LE CENTRE DE PARIS DEVIENT DE PLUS EN PLUS COMMERCIAL ET INDUSTRIEL. — Si l'on considère Paris, qui a perdu, comme on l'a vu plus haut, 30,000 habitants environ, et si on l'examine quartier par quartier, on constatera que c'est le centre qui semble s'être dépeuplé, alors que les arrondissements de la périphérie marquent au contraire une augmentation insuffisante, il est vrai, pour compenser la diminution du centre, mais fort nette cependant.

C'est ainsi que le premier arrondissement perd 4,771 habitants; le deuxième, 4,950; le troisième, 3,220 et ainsi de suite jusqu'au onzième, alors que, à partir du douzième, ce sont des gains que l'on enregistre. Dans l'ensemble, c'est le quinzième qui gagne le plus:

10,033, et le dixième qui perd le plus, 6,165. On a vu que, au total, les pertes l'emportent légèrement sur les gains.

Mais la morale à tirer de ces constatations, c'est que si le centre de Paris comporte moins d'habitants, ce n'est pas tellement que l'on ait démolé des immeubles, c'est surtout que la ville a obéi à la loi démographique qui régit toutes les grandes cités, et notamment les capitales : les quartiers du centre deviennent, de plus en plus, les quartiers d'affaires. Les logements n'en disparaissent que pour faire place aux bureaux. Les travailleurs de ces bureaux, chassés du centre par la cherté des loyers, et séduits par la commodité des transports, se portent vers la périphérie, où l'habitation est moins chère et où l'on construit encore parfois quelques immeubles nouveaux.

LA BANLIEUE DEVIENT UN ENSEMBLE DE CITES-SATELLITES. — Ce qui est vrai dans l'intérieur de Paris, l'est encore en beaucoup plus frappant, dans la banlieue. Il serait superficiel et inexact de se dire que, si la banlieue a augmenté de population, c'est parce que l'on y a construit ou agrandi des usines, et qu'il est commode de demeurer non loin de son travail. La vérité, c'est que la grande majorité des banlieusards viennent travailler à Paris; c'est parce que l'on a construit en banlieue des maisons d'habitation, et même parfois d'habitations à bon marché, que la population s'est accrue.

Au surplus, là encore, les chiffres sont significatifs. L'arrondissement de Saint-Denis a gagné 131,824 habitants, et l'arrondissement de Sceaux 114,537. Mais ce ne sont là que des nombres en « valeur absolue ». Si on les regarde de plus près, on verra que cela correspond à 154 pour mille, en ce qui regarde l'arrondissement de Saint-Denis, et à 188 pour mille en ce qui regarde l'arrondissement de Sceaux. Or, le premier est beaucoup plus industriel que le second. Mais regardons de plus près encore... Quelles sont les communes qui ont, proportionnellement, le plus augmenté? C'est dans l'arrondissement de Saint-Denis, Dugny et Drancy, qui

se sont accrus respectivement de 1,151 pour mille et de 1,038 pour mille, c'est-à-dire qui ont plus que doublé. Or, dans ces deux localités, on a loti, on a construit, on a édifié des cités ouvrières ou des habitations à bon marché.

Dans l'arrondissement de Sceaux, c'est aussi saisissant : Orly a gagné 1,681 pour mille et Plessis-Robinson, 1,102 pour mille. Or, dans ces deux localités encore, on a fait des habitations à bon marché. D'ailleurs, dans tout cet arrondissement, qui n'était pas encore surpeuplé, l'augmentation est très sensible.

La leçon, il est aisé de la tirer : au lieu de chercher à soustraire des espaces libres à Paris, qui n'en a pas trop, il faut encourager le mouvement vers les « cités-satellites » en multipliant les moyens de transport commodes, rapides et peu coûteux.

« Le Peuple », septembre 1926.

LYON. LES INITIATIVES DE M. HERRIOT. — Il nous a plu de voir reproduit dans « Le Mouvement Communal » le bel article par lequel le Docteur Marchoux rend compte des généreuses initiatives de M. Herriot, qui font de la cité lyonnaise une ville organisée, où les institutions d'utilité publique ont atteint un haut degré de perfectionnement.

Rappelons les plus importants travaux d'édilité dus à l'action clairvoyante du maire.

La foire de Lyon, la première de France, en date et aussi en importance, pour laquelle on en vint à construire un vaste palais permanent où pénétrèrent voitures et chemin de fer.

Le ravitaillement de la ville, pour la régularisation duquel furent construits les entrepôts frigorifiques, répartis dans divers quartiers. Et l'abattoir modèle, un des plus vastes et perfectionnés qui soient, et dans l'organisation duquel « les intérêts des producteurs restent aussi bien garantis que la santé des consommateurs ».

Le grand hôpital des pauvres, pour un

millier de lits, doté du plus grand confort.

Des logements à prix modiques pour étudiants; des restaurants universitaires.

A la périphérie de la grande ville, des maisons destinées à loger les ouvriers, les employés et les habitants de bourse moyenne. « Chaque locataire jouit d'un jardin auquel il sacrifie tous ses loisirs aux dépens du cabaret. Aussi est-ce avec une joie non dissimulée que le maire fait observer que Lyon et Strasbourg sont les deux seules grandes villes de France où le chiffre des naissances l'emporte sur celui des décès. Certes, la salubrité des logements contribue pour une large part à permettre une si réconfortante statistique, mais les heureuses mesures prises en faveur de la protection des enfants y ont puissamment aidé ».

Une maison maternelle, des crèches, des pouponnières municipales, des centres d'élevages, des espaces spécialement réservés aux enfants dans tous les quartiers de la ville, des « plages ».

Les écoles sont presque toutes rebâties sur de nouveaux plans et pourvues de baignoires. Citons aussi une école d'agriculture.

Enfin, les terrains de jeux et la construction d'un stade grandiose (dû au maître-architecte Tony Garnier) et « dont les gradins et les murs en béton braveront l'injure des ans, et porteront à la postérité le nom du maire dont elles sont l'orgueil et qui vient parfois, le dimanche, y partager la joie de ses administrés ». « Pourquoi — conclut le Docteur Marchoux, — l'intérêt de leurs administrés ne guide-t-il pas seul tous les maires et ne les entraîne-t-il pas à consacrer leur talent et leur autorité à de telles œuvres d'utilité publique? Ils y trouveraient une popularité de bon aloi, moins fragile sûrement que celle qu'ils demandent à la politique ».

PARIS. LE PARC DE SCEAUX. — Cette suggestion, tirée d'un quotidien français, soucieux, à raison, du bien-être et de l'accroissement de la grande agglomération parisienne :

Un de nos confrères demande que le parc

de Sceaux acheté par le Conseil municipal de Paris, devienne un petit Versailles.

Si l'on sait ne pas déboiser, la banlieue Sud pourrait être un immense jardin.

Et Paris ne s'en porterait que mieux.

ESSPACES LIBRES. — On connaît la regrettable infériorité dont jouit Paris — en ce domaine — comparée aux capitales étrangères (Londres 5 mètres carrés par habitant, Berlin, 2 m. 30, Paris 0,97 m.).

A Paris encore, on vient d'enregistrer la comparaison suivante, qui ne manque pas d'éloquence :

Rue Saint-Martin, ancienne, étroite et obscure, le coefficient des décès dus à la tuberculose s'élève à 11 pour mille habitants. Le coefficient est exactement dix fois moindre au boulevard Sébastopol (1.1 pour mille). Ces deux artères sont toutes proches et voisines l'une de l'autre; mais la seconde est large et suffisamment aérée.

LES POUSSIÈRES INDUSTRIELLES, dans une commune de la banlieue parisienne, s'abattant à une moyenne évaluée à un kilo et demi par mètre carré en un mois.

Imagine-t-on ce que deviennent, dans pareille atmosphère, les habitants?

Cependant les remèdes existent, et sont connus.

Juge-t-on qu'il faille attendre une telle extrémité pour faire appel aux spécialistes?

Encore pour le profit de nos villes industrielles, souhaitons que de telles statistiques tentent la curiosité de nos techniciens; et que nous sachions bénéficier de l'expérience étrangère.

LA CIRCULATION A BERLIN se répartit, pour l'année écoulée en : tramways, 772 millions de voyageurs (53.5 0/0); métropolitain, chemin de fer de ceinture et de banlieue, 421 millions (29,2 p.c.); autobus et divers, 250 millions, soit un total de 1,443 millions de voyageurs et un accroissement de 5.6 0/0 sur l'année précédente.

LA CIRCULATION A PARIS.

Des signaux lumineux, apposés sur le fût des appareils d'éclairage, vont indiquer, la nuit, dans les principales rues de la capitale, les points d'arrêt des tramways et des autobus, les boîtes aux lettres et les postes d'incendie. Le système envisagé comporte l'installation d'une plaque réfléchissante munie d'une série de prismes à réflexion totale.

QUELQUES STATISTIQUES RECENTES. — CITE-JARDIN. — A Birmingham, la populeuse cité industrielle du Royaume-Uni, on a enregistré 13,7 décès pour mille habitants; tandis que Bournville, cité-jardin des usines Cadbury, n'en compte que 7.7.

C'est assez convaincant, on le voit. Aussi le principe de la cité-jardin s'est-il fortement développé en Angleterre, et les réalisations sont-elles d'importance.

De telles statistiques, prises chez nous, convaincraient-elles nos administrations responsables? Et qu'a-t-on fait dans ce sens à Liège, à Charleroi, et dans les villes du Borinage?

LA PANNE. — UN MONUMENT ALEXIS DUMONT. — L'Association « La Panne Fleurie » et l'Administration communale de La Panne ont édifié un mémorial à Alexis Dumont, architecte.

Celui-ci a tracé le plan de la commune et y a construit les premières villas.

Tous les collègues de cet éminent architecte, qui fut en même temps un de nos premiers urbanistes, seront heureux qu'un hommage lui ait été rendu par la commune à l'embellissement de laquelle il a le plus contribué.

CONCOURS OUVERT PAR LA S. B. U. A. M. POUR L'ETABLISSEMENT D'UN EN-TETE DE PAPIER A LETTRE

PROCES - VERBAL DU JUGEMENT

Dix-neuf envois sont parvenus au secrétariat à la date du 31 janvier 1926.

Une enveloppe portant la devise « Lettre L et chiffre 2 » respectivement inscrits dans un cercle, est parvenue le 1 février.

Le jury, composé de MM. Pompe, Van der Swaelmen et Verwilghen, s'est réuni le mercredi 3 février à la « Taverne Britannique » afin de procéder, dans la soirée, au dépouillement des envois et au numérotage des projets, ainsi qu'il suit :

Les projets portant la devise : 1. Yellow. — 2. Antique. — 3. Typo. — 4. Symétric. — 5. Black and white. — 6. Blue. — 7. 8. 9. 10. 11. Le Centaure. — 12. La forge.

— 13. Line. — 14. Lettre L et 3/4 de cercle (). — 15. Pourquoi non? — 16. T'en fais pas. — 17. Triangle noir. — 18. Typo. — 19. Lettres L et J entrelacées. — 20. Deux lettres C dont une retournée. — 21. Etoile à cinq pointes. — 22. Minerva. — 23. Britanic. — 24. Point carré au centre de deux rectangles. — 25. Lettres A et J entrelacées. — 26. Et la lumière fut. — 27. Sans soucis. — 28. — Princesse Marie-José. — 29. Lettre L et chiffre 2 respectivement inscrits dans un cercle.

Le jury s'est réuni à nouveau le vendredi 5 février dans la matinée pour procéder au jugement.

Au premier tour, sont éliminés les projets portant les devises : 28. Princesse Marie-

José. — 12. La forge. — 8. Le centaure. — 6. Blue. — 5. Black and white. — 4. Symétric. — 2. Antic.

Vingt-deux projets restent en présence parmi lesquels sont éliminés au deuxième tour les projets portant les devises : 3. Typo (manque d'équilibre). — 7. Le centaure (manque de clarté.) — 14. Lettre L et 3/4 de cercle (insuffisant et en deux tons). — 16. T'en fais pas (inconcevable pour machine à écrire). — 17. Triangle noir (banalité). — 18. Typo. — 25. Lettres A et J entrelacées (manque d'imagination). — 26. Et la lumière fût. — 27. Sans soucis. — 29. Lettre L et chiffre 2 inscrits respectivement dans un cercle.

Douze projets restent en présence parmi lesquels sont éliminés les projets portant les devises : 10. Le centaure. — 13. Line (modernisme archaisant). — 25. Pourquoi non? (manque d'originalité). — 19. Lettres L et J entrelacées. — 20. Deux lettres C dont l'une retournée. — 21. Etoile à cinq pointes. — 22. Minerva.

Des cinq projets restant en présence, celui portant la devise Yellow (n. 1), malgré ses qualités de composition et le réel talent dont il témoigne, est écarté à raison de son illisibilité et de l'emploi de caractères rappelant l'aspect de lettres faites au pochoir.

Le projet portant la devise point carré au centre de deux rectangles (n. 24) est également écarté, malgré ses excellentes qualités plastiques, pour motif d'illisibilité et parce qu'il y a défaut de liaison entre la composition plastique et les éléments typographiques.

Le projet portant le n. 11 (devise : le centaure) est également écarté malgré ses grandes qualités, inférieures toutefois à celles du projet portant le n. 9 (devise : le centaure, également).

Le jury octroie donc les deux primes dont il dispose aux deux projets tenus en dernier ressort et portant respectivement la devise : **Le Centaure** (n. 9) et la devise : **Britanic** (n. 23).

Dès le jugement acquis, il est procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les noms des auteurs des projets primés.

Le jury constate que le projet portant la devise « Le Centaure » (n. 9) a pour auteur **M. O. Jaspers** et celui portant la devise « Britanic » (n. 23) **Mme J.-F. Hoeben**.

En foi de quoi le présent procès-verbal a été dressé le 5 février 1926, et l'ont signé : **MM. POMPE, VAN DER SWAELMEN, VERWILGHEN.**

Le Secrétaire,
J. HOEBEN.

PRIX DE L'ABONNEMENT A LA SIXIEME ANNEE DE	Belgique	Etranger
« LA CITE »	Francs belges	belges
	25.00	30.00

Tout nouvel abonné peut obtenir, à titre de prime :

a) La 5 ^e année de « La Cité », au prix réduit de	10.00	12.50
Les 3 ^e et 4 ^e années de « La Cité », au prix réduit de	5.00	7.50
(Le prix en librairie est de 10 francs Belgique, 15 francs étranger).		
b) <i>Le Cœur de la Ville de Bruxelles</i> , par Charles Buls, avec traduction d'une conférence de C. Gürlitt sur la « Conservation du cœur d'anciennes villes ». Une brochure de 24 pages. (Prix en librairie : 2 francs.)		gratuit
c) <i>L'Abbaye de la Cambre</i> , par G. des Marez. (Prix en librairie : fr. 1.50).		gratuit
d) <i>Paul Hankar (1859-1901)</i> , par Ch. Conrardy, et Raym. Thibaut. Une brochure illustrée. Prix en librairie : 3 francs.		gratuit

Éditions « TEKHNE »

<i>LA CITE</i> . Première année. (Rare.)	fr.	20.—
Deuxième année. (Rare.)	fr.	10.—
<i>L'Art et la Société</i> , par H.-P. Berlage, architecte à Amsterdam. Tirés à part de la Revue « Art et Technique » (septembre 1913-février 1914). Un volume luxueusement imprimé et illustré de 98 clichés	fr.	20.—
<i>Matériaux de substitution dans la construction de maisons</i> , par J Seroen, architecte. Une brochure illustrée	fr.	2.—
<i>L'habitation coloniale Sa construction au Congo Belge</i> , par Gast. Boghemans. Une brochure de 20 pages abondamment illustrée	fr.	3.—
<i>Constantin Meunier. L'historique de son monument au travail</i> , par R. Thiry et G. Hendrickx. Une brochure illustrée	fr.	1.—
<i>L'Art des Jardins et le nouveau jardin pittoresque</i> , par Louis van der Swaelmen, architecte-paysagiste	fr.	1.—
LA REVUE « TEKHNE » Collection complète de la 2 ^{me} année (1912-1913). Beau volume de 516 pages, sur papier couché, illustré de 250 clichés	fr.	15.—

Pour s'abonner à « La Cité » ou obtenir des livres, il suffit de verser, dans n'importe quel bureau des postes, au crédit du compte chèques postaux n° 166.21 Revue « La Cité », la somme due et d'inscrire sur le bulletin de versement le titre du livre et les nom et adresse du souscripteur.

Établissements F. BIVORT, M. CORNET & C^o
11, rue Fossé aux Loups ✱ ✱ **BRUXELLES**

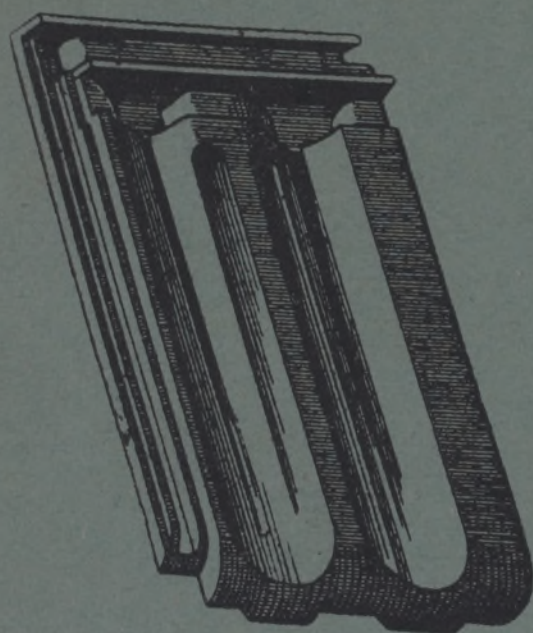
BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES

Ingénieurs Conseils

Appareils de levage et de manutention — Ponts roulants — Ascenseurs —
Montes-charges — Mono-rails — Élévateurs — Câbles transporteurs aériens

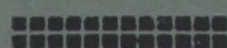
CRICS ET VÉRINS

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES — PONTS — CHARPENTES — PYLONES



Tuileries et briqueteries du "PROGRÈS",

Société anonyme -- à Hennuyères (Belg.)



PLANCHERS transportables
en briques creuses armées

CHEMINÉES DE FUMÉE ET DE VÉNTILATION
A CONDUITS SIMPLES ET MULTIPLES (Système Breveté)

BÉTON = Poutres = Charpentes

305

PHOTOGRAPHIE
D'ARCHITECTURE
& D'ŒUVRES D'ART

· · · · ·

DUQUENNE

· · · · ·

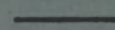
50 RUE ROUGE. UCCLE
BRUXELLES. TÉL 40366

334

TRAVAIL MECANIQUE DU BOIS

PORTES — FENÊTRES — ESCALIERS

TRAVAUX EN SERIE



LES MENUISERIES LIÉGEOISES

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

RUE GRANDE FOXHALLE

TÉLÉPHONE : 6394. HERSTAL

COMPTE - CHÈQUES POSTAUX 446,99